

Reporting article 29 de MUTEX

Exercice 2022

Ce document présente la **situation du mandat MUTEX géré par EGAMO au regard des exigences réglementaires de l'article 29 de la loi Energie Climat.**

Dans ce contexte, les données présentées dans le document s'appuient sur la Politique de Développement Durable de MUTEX déclinée sur le champ de la gestion d'actifs au travers d'une Politique d'Investissement Responsable. La prise en compte des enjeux environnementaux dans les décisions d'investissement est décrite dans la Politique Environnementale qui est une composante de la Politique d'Investissement Responsable.

Aussi, le choix des informations présentées est réalisé en accord avec les principes directeurs de MUTEX en matière d'investissement durable.

Compte tenu du périmètre couvert, les données chiffrées indiquées sont issues des fournisseurs extra-financier avec lesquels EGAMO a contracté ainsi que de l'analyse réalisée par la Direction de la recherche économique et durable d'EGAMO. Les indicateurs reposent sur les dernières données publiées par les entreprises (2022 ou 2021).

Avertissement

En tant que société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) gérant *au moins un OPC « référencé »* par le décret (dont les OPCVM relevant de la Directive UCITS et les FIA d'épargne salariale), EGAMO est tenue de présenter des informations sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans sa politique de décision d'investissement et, le cas échéant, de gestion des risques.

EGAMO n'est cependant pas dans l'obligation de fournir les informations sur la prise en compte des critères ESG dans la politique d'investissement de chacun de ses fonds, aucun d'entre eux ne dépassant le seuil de 500 millions d'euros (1° du I du D.533-16-1 du COMOFI).

Toutefois, par souci de transparence, EGAMO a fait le choix, conformément à la recommandation de l'AMF dans son « *Rapport sur l'investissement responsable dans la gestion collective* » (décembre 2017), de « *publier les informations relatives à l'entité (1° du II du D.533-16-1 du COMOFI) en un seul document, aisément accessible sur le site internet* » (www.egamo.fr), auxquelles les « *informations relatives à la prise en compte par la société de gestion de portefeuille des critères ESG dans sa politique d'investissement* » ont été associées (2° du II du D.533-16-1 du COMOFI), y compris certaines informations détaillées (III du D.533-16-1 du COMOFI), consolidées sur les OPC ISR.

SOMMAIRE

Rapport Article 29 LEC 2022 de MUTEX : l'essentiel	3
1. Déclaration d'engagement	9
2. Démarche ESG de MUTEX.....	9
3. Description des processus ESG et de la méthodologie de prise en compte des critères ESG	14
4. Résultats de l'analyse ESG	25
5. Modalités d'intégration des résultats ESG dans le processus d'investissement	61
6. Intégration de la durabilité dans le portefeuille de placements non cotés	69
7. Perspectives 2023	70

RAPPORT ARTICLE 29 LOI ENERGIE CLIMAT 2022 DE MUTEX : L'ESSENTIEL

La démarche ESG de MUTEX

En 2021, MUTEX a travaillé à lancer une vaste réflexion sur l'Engagement sociétal et environnemental. Ces travaux sont axés à travers trois domaines : business, social et sociétal. Ils permettront de définir des objectifs et une organisation, intégrés dans le plan stratégique de MUTEX.

La prise en compte de l'analyse ESG dans la politique d'investissement de MUTEX s'inscrit dans une démarche progressive et dont le déploiement a débuté en 2017.

MUTEX a ainsi formalisé sa politique d'Investissement Responsable qu'elle transmet à EGAMO, le gérant délégataire pour que ce dernier l'applique dans la gestion des actifs de MUTEX. Elle consiste notamment à exclure des nouveaux achats les émetteurs dont la performance ESG est la plus faible et le plus controversées, ce qui se traduit par une note de E, le plus faible niveau de notation chez EGAMO et mettre en œuvre une politique d'exclusion charbon sur les nouvelles acquisitions.

En outre, MUTEX s'appuie dans le cadre de la délégation de gestion à EGAMO sur les principes d'intégration ESG mis en œuvre par la société de gestion.

La grande majorité des process de gestion et les éléments chiffrés détaillés dans la suite du rapport concernent le périmètre de la gestion déléguée à Egamo, soit 84,4% des encours de placements de MUTEX SA

Description des processus ESG et de la méthodologie de prise en compte des critères ESG

La prise en compte par MUTEX dans ses actifs côtés des critères ESG dans le processus de décision d'investissement s'appuie sur la méthodologie d'intégration des critères ESG d'EGAMO à qui MUTEX a délégué un mandat de gestion. Afin de respecter son engagement d'une intégration des critères ESG dans 100% des encours sous gestion, EGAMO a développé un mécanisme d'évaluation des pratiques des émetteurs basé sur plusieurs méthodologies complémentaires.

La démarche propriétaire d'EGAMO combine des stratégies de filtrage best in class des univers d'investissements, des exclusions, et du suivi de controverses auxquelles s'ajoutent l'engagement actionnarial et le vote.

L'univers d'investissement titres vifs est constitué des émetteurs autorisés par le Comité ESG.

A l'issue de la phase « analyse », et de la validation des émetteurs par le Comité ESG, l'univers d'investissement est constitué de plus 10 000 émetteurs.

Concernant la multigestion, l'intégration des critères ESG est appliquée à l'ensemble des sociétés de gestion et des OPC qui composent l'univers d'investissement multigestion qualifié. La démarche ESG Egamo consiste à évaluer les pratiques ESG des SDG et les process d'investissement ESG implémentés dans les OPC.

Les différentes stratégies de gestion reposent sur l'application de la politique d'exclusion, l'analyse des controverses, et une analyse fondamentale intégrée incluant les critères ESG.

L'ensemble des méthodologies d'analyse ESG d'EGAMO est détaillé dans la section 3.2.3 du rapport et couvre :

- la notation ESG des émetteurs sur laquelle il est possible de s'appuyer pour exclure des émetteurs, puisque les émetteurs notés E ne peuvent plus selon la politique d'investissement responsable de MUTEX être acquis ou renforcés
- le suivi des controverses qui peut se traduire par un ajustement de la note de l'émetteur ou par un engagement auprès de l'entreprise
- la gestion des exclusions qui permet d'exclure des émetteurs appartenant à des secteurs controversés ou contraires aux valeurs de l'investisseur (exemples : fabricants de tabac, entreprises contrevenant aux principes du pacte mondial de l'ONU)
- la gestion des risques climatiques : les impacts des pratiques d'une entreprise sur l'environnement sont appréciés par la notation de cette thématique qui réunit des critères sur l'empreinte carbone, l'empreinte écologique et les impacts environnementaux de ses produits et services
- l'engagement pour la lutte contre le réchauffement climatique : mise en œuvre des moyens nécessaires pour contribuer à atteindre les objectifs de lutte contre le réchauffement climatique fixés dans l'accord de Paris de 2015 et soutien à la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC)
- l'engagement pour la préservation de la biodiversité qui se traduit par un suivi des principes édictés par la Convention sur la Diversité Biologique conçus lors du sommet de la Terre de Rio en 1992, la Plateforme Intergouvernementale sur Biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) et les objectifs d'Aichi dans lesquels figurent notamment La suppression d'ici à 2020 des subventions dommageables à la biodiversité et la création d'un réseau d'espaces protégés représentant au moins 17 % de la surface terrestre et de 10 % de la surface marine.
- la participation aux initiatives en lien avec l'environnement (exemple : signature par EGAMO en 2021 du « Finance for Biodiversity Pledge »)

MUTEX a souhaité formaliser par ailleurs son engagement ESG en appliquant également sur le portefeuille obligatoire du mandat MUTEX AG les exclusions suivantes :

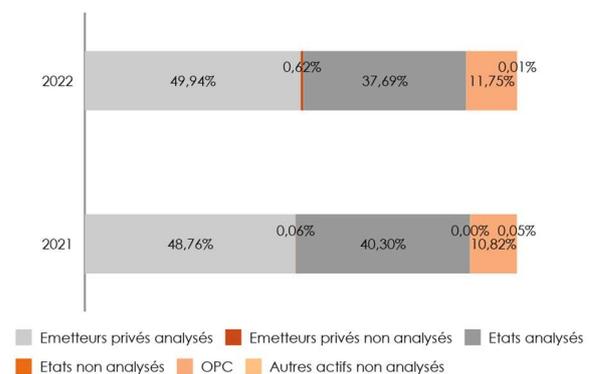
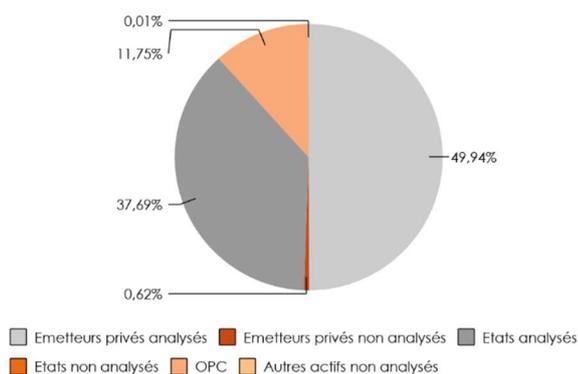
- ne sont pas admis dans le portefeuille les émetteurs impliqués dans la production ou le commerce des armes non conventionnelles (des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à

uranium appauvri) ou dans les armes chimiques et mines anti-personnelles prohibées par les conventions d’Oslo et d’Ottawa.

- ne sont pas admis dans le portefeuille les émetteurs qui réalisent plus de 30 % de leur chiffre d’affaires dans des activités liées au charbon, ou qui tirent du charbon plus de 30% de leur production d’électricité
- ne sont pas éligibles à de nouveaux investissements les émetteurs qui se sont vu attribuer une note ESG EGAMO de « E »
- ne sont pas éligibles à de nouveaux investissements les émetteurs qui réalisent plus de 20 % de leur chiffre d’affaires dans des activités liées au charbon, ou qui tirent du charbon plus de 20% de leur production d’électricité.

Analyse ESG des investissements de MUTEX

L’analyse contenu dans le rapport porte sur le mandat MUTEX AG qui représente 84,4% des actifs de placement de MUTEX SA.

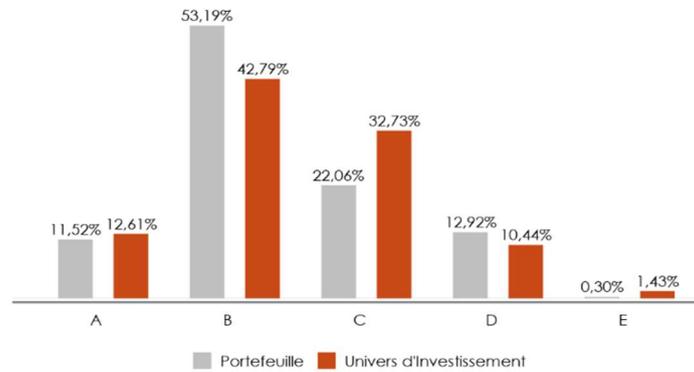


Sur le périmètre délégué à Egamo, l’analyse porte sur plus de 99% des encours gérés dans le mandat MUTEX AG.

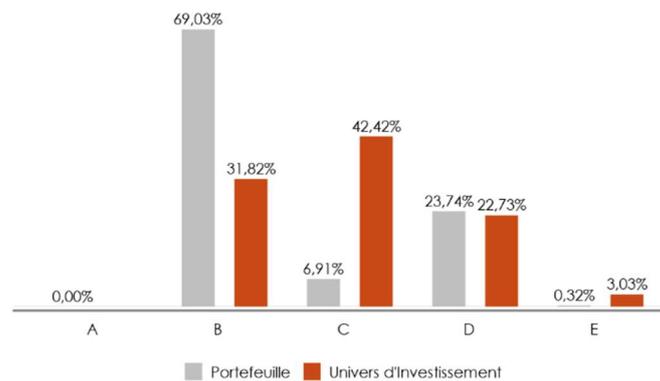
Les résultats détaillés de l’analyse ESG des placements sont présentés dans la section 4 du présent rapport et en voici quelques illustrations.

Un portefeuille principalement constitué d'émetteurs bien notés

Comparaison du Portefeuille et de l'Univers d'Investissement (UI) pour les émetteurs privés



Comparaison du Portefeuille et de l'Univers d'Investissement (UI) pour les émetteurs publics



Les graphiques mettent en avant une forte représentation dans le portefeuille des émetteurs bien notés avec une part des émetteurs notés A et B supérieure à celle de l'univers d'investissement tant sur les émetteurs privés que sur les émetteurs publics

Cette répartition est en légère amélioration par rapport à 2021 : la part des émetteurs privés notés A ou B est en progression de 2,85% alors que la part des émetteurs notés D est en très légère baisse.

Le mandat MUTEX ne comporte qu'une faible proportion d'émetteurs dont le niveau de controverses moyen est fort ou critique

Répartition des émetteurs suivant le niveau de controverses

Niveau		Répartition Portefeuille (%)	Répartition Univers d'Investissement (%)
0-1	Négligeable	38,82%	55,31%
2-3-4	Mineure	41,59%	29,12%
5	Significative	12,24%	14,15%
6-7	Forte	7,35%	1,27%
8-9-10	Critique	0,00%	0,15%

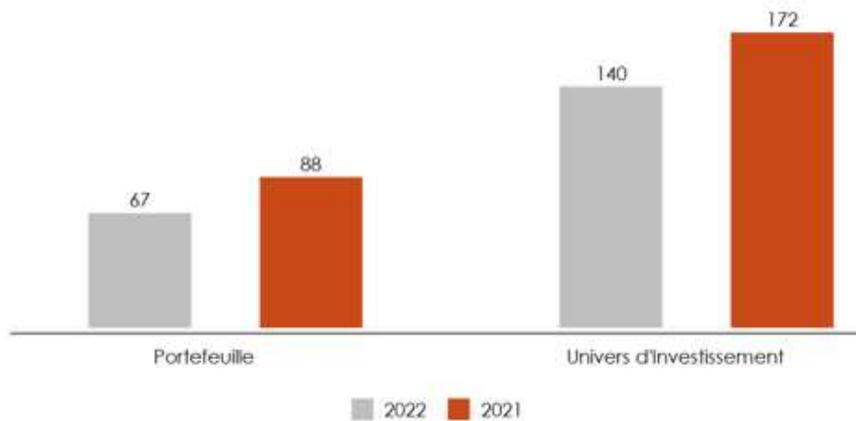


Le portefeuille ne comporte pas d'émetteurs dont le niveau moyen de controverses est critique contrairement à l'univers d'investissement. En revanche la part des émetteurs à controverses forte est plus importante que l'univers d'investissement. La gestion est attentive au facteur controverses sur les nouveaux investissements et lors de programme de constat de PMVL comptables. En revanche, il y a une forte inertie sur le stock qui obéit aux contraintes comptables associées (pas de budget de PMVL fixé ex ante).

Des indicateurs carbone en amélioration pour les émetteurs privés du portefeuille quelle que soit la mesure utilisée : émissions en gaz à effet de serre en absolu, intensité carbone ou empreinte carbone. L'essentiel des émissions reste toujours concentré sur une minorité des émetteurs : 84% de l'intensité carbone des émetteurs privés est réalisé par moins de 20% des émetteurs privés.

L'intensité carbone des émetteurs publics est en légère augmentation

Evolution des émissions Carbone des émetteurs privés (en tCO₂/an/M€ de CA)



Une exposition résiduelle au charbon, un poids modeste des obligations vertes mais en progression sensible

L'exposition aux opérateurs de mines de charbon thermique puisque seul Arcelor Mittal qui ne représente que 0,09% de l'actif détient des mines.

Le poids des obligations vertes est relativement modeste à 289M€. Compte tenu des contraintes en matière de produits financiers qui limitent les possibilités d'arbitrage et l'absence d'apports supplémentaires dans le mandat il y a une certaine inertie qui ne permet pas de faire progresser fortement le poids des obligations vertes.

Cependant, le souhait de faire progresser ces investissements et un marché des obligations vertes particulièrement dynamique ont toutefois permis en 2022 d'augmenter significativement leur poids en portefeuille (+60% par rapport à 2021) avec des achats à hauteur de 162 M€

Un rapport enrichi avec de nombreux indicateurs environnementaux et sociaux

Le rapport s'est enrichi cette année d'un grand nombre d'indicateurs liés à la réglementation SFDR qui permettent de quantifier les externalités négatives des émetteurs présents en portefeuille tant sur le plan social qu'environnemental.

Ces indicateurs appelés aussi Principales Incidences Négatives sont détaillés dans la section 4.7.

Perspectives

MUTEX, dans le cadre de sa collaboration étroite avec l'ensemble du Groupe VYV, déploiera progressivement la politique Investissements Responsables groupe, avec notamment un alignement graduel des engagements pris en matière de décarbonation des portefeuilles.

1. Déclaration d'engagement

En 2022, MUTEX a poursuivi sa réflexion sur l'Engagement sociétal et environnemental. Cette s'inscrit dans le cadre plus global des objectifs RSE de l'entreprise, objectifs qui constituent désormais un axe de développement stratégique pour MUTEX.

Trois axes ont été identifiés :

- Un axe business : « Donner aux distributeurs les moyens d'agir pour faciliter l'accès à la protection sociale »
- Un axe sociétal : « Être une entreprise citoyenne »
- Un axe social : « Être un employeur responsable »

Ces travaux visent également à définir des objectifs, des plans d'actions et une organisation ad-hoc afin que les axes de travail soient intégrés dans le plan stratégique de MUTEX.

La prise en compte de l'analyse ESG dans la politique d'investissement de MUTEX s'inscrit dans une démarche progressive. Déployée en 2017, elle a d'abord consisté dans la sélection des émetteurs ayant les meilleures pratiques ESG. De manière concomitante, MUTEX a décidé l'arrêt de toute acquisition de titres détenus en direct, dont l'émetteur est simultanément en catégorie ISR « Sous Surveillance » et identifié comme présentant un niveau de controverse ESG élevé.

MUTEX investit par ailleurs dans des produits financiers responsables, qu'ils soient cotés ou non cotés.

2. Démarche ESG de MUTEX

2.1 Démarche générale de MUTEX sur la prise en compte des critères ESG dans la politique d'investissement et de gestion des risques

2.1.1 Périmètre du rapport

Au 31 décembre 2022, l'actif sous gestion de MUTEX SA s'élève à 7 596 M€, et sont répartis de la manière suivante :

- les actifs cotés de MUTEX Actif Général figurant dans le mandat de gestion déléguée à Egamo et dont l'encours s'élève à 6 411 M€.
- les actifs gérés par MUTEX qui investit en direct sur des actifs Non Cotés
- les actifs cotés de MUTEX Carel qui figurent dans le mandat de gestion déléguée à OFI Invest et dont l'encours s'élève à 203 M€

Compte tenu des contraintes liées à la disponibilité des données, les indicateurs règlementaires publiés dans la suite du présent rapport concerneront exclusivement le périmètre de la gestion déléguée à Egamo, soit 84,4% du périmètre des actifs sous gestion de MUTEX SA.

L'intégration des critères de durabilité dans le portefeuille de placements non cotés sera évoquée dans le chapitre 6.

2.1.2 Cadre général d'intégration des critères de durabilité et ESG dans les processus de gestion MUTEX et dans la gouvernance d'entreprise

Mutex a poursuivi en 2022 sa dynamique de renforcement à la fois de sa politique ISR et du suivi de son portefeuille de placements en matière de durabilité.

L'application vertueuse de la réglementation relative aux opportunités RSE sur les placements financiers (Article 29, SFDR, publication des PAI, indicateurs d'alignement à la taxonomie, ...) a permis de renforcer significativement le suivi de la qualité ISR du portefeuille.

En plus des critères et des processus de construction de portefeuille mis en place sur les 84% du portefeuille de MUTEX SA et dont la gestion déléguée à Egamo, MUTEX met directement en place des processus visant à l'amélioration continue, la sensibilisation et la maîtrise de ses enjeux ISR par les différents acteurs clés de l'entreprise. La Direction Générale suit par ailleurs de manière rapprochée les sujets relatifs à l'ISR de MUTEX. Des actions de sensibilisation des collaborateurs concernant les impacts de l'ISR et le profil RSE de MUTEX sont également mises en place.

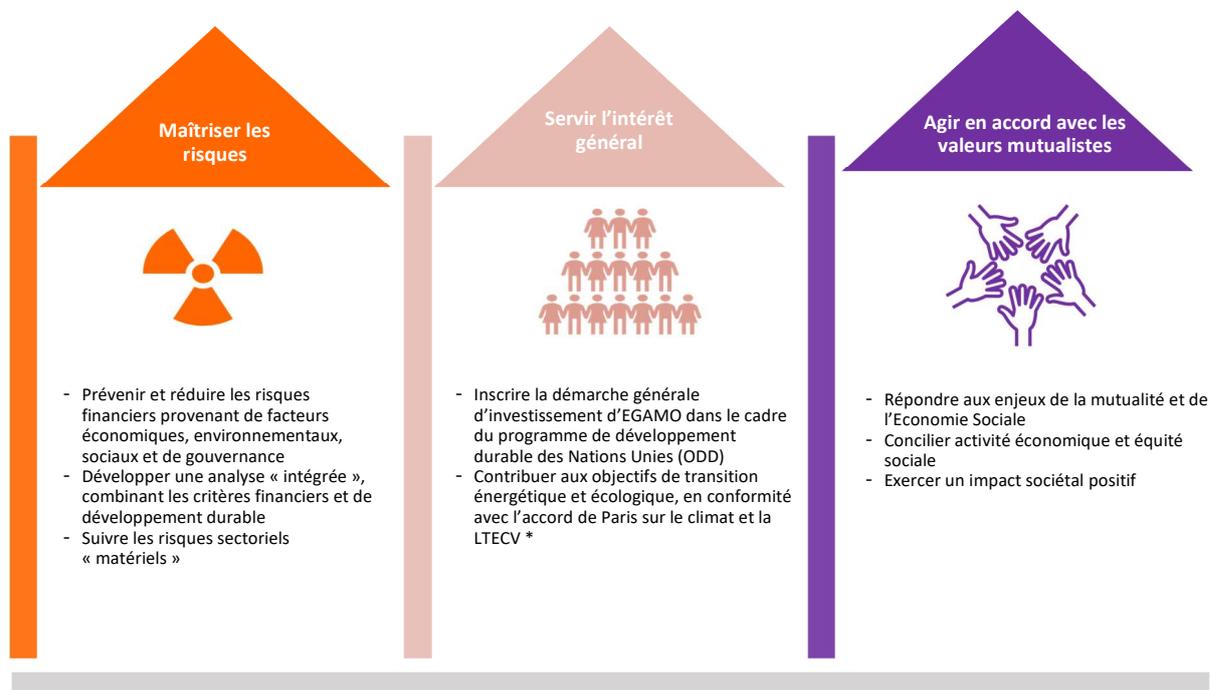
Enfin, sur le portefeuille d'actifs Non Cotés, le critère de durabilité des supports fait partie intégrante de l'analyse des fonds éligibles à l'investissement.

2.1.3 Cadre spécifique de la Gestion Déléguée à Egamo

MUTEX a formalisé sa politique d'Investissement Responsable qu'elle transmet au gérant délégataire pour que ce dernier l'applique dans la gestion des actifs de MUTEX.

En effet, la gestion des actifs cotés de MUTEX est déléguée à EGAMO à travers un mandat. EGAMO réalise les investissements pour le compte de MUTEX dans le respect de la politique d'investissement responsable de MUTEX.

Pour gérer les actifs qui lui sont confiés, EGAMO s'appuie sur une **politique d'investissement responsable** articulée autour de **trois principes directeurs**, à partir desquels sont déclinées les différentes stratégies de prise en compte des critères ESG (exclusions, gestion de controverses, filtrage positif sur la base d'une notation sociétale, engagement et vote) :



Les 3 piliers de la politique d'investissement responsable d'EGAMO

Cette politique traduit le fait qu'EGAMO est la société de gestion, filiale du Groupe VYV, spécialisée dans la gestion sous mandat et la gestion de fonds dédiés pour le compte d'institutionnels. L'approche de la gestion d'actifs est ainsi fondée sur des valeurs mutualistes, qui se traduisent notamment dans la mise en œuvre de critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans tous les actes de gestion.

2.2 Périmètre d'application du présent rapport / Volumétrie

La grande majorité des process de gestion et les éléments chiffrés détaillés dans la suite du rapport concernent le périmètre de la gestion déléguée à Egamo, soit 84,4% des encours de placements de MUTEX SA

2.2.1 Encours ESG

Au 31 décembre 2022, les actifs cotés de MUTEX figurant dans le mandat de gestion délégué s'élèvent à 6 411 M€, et sont répartis de la manière suivante :

Répartition des encours sous gestion 2022 par instruments	
Obligations	87,6%
Multigestion	12,4%

EGAMO intègre les critères ESG dans 100% des encours gérés du mandat MUTEX, aussi bien dans sa gestion titres vifs que dans la multigestion.

2.2.2. Liste des organismes de placement collectif prenant en compte explicitement des critères ESG

Au 31 décembre 2022, 34 OPC classés SFDR 8 ou 9 figurent dans le portefeuille d'actifs cotés du mandat MUTEX délégué à Egamo qui se répartissent comme suit :

Classification SFDR	Note ESG	En % du portefeuille
Article 9	A	0,58%
	B	0,66%
	C	0,00%
	D	0,00%
	E	0,00%
	NR	0,18%
Total Article 9		1,41%
Article 8	A	0,37%
	B	0,47%
	C	0,85%
	D	1,25%
	E	1,10%
	NR	6,82%
Total Article 8		10,86%

La ventilation détaillée en ligne à ligne des OPCVM cotés est disponible en Annexe 1.

2.3 Adhésion à des chartes, codes, initiatives, labels ESG

MUTEX n'a pas adhéré à ce jour directement à des initiatives ou des chartes mais le gérant délégataire de ses actifs cotés (EGAMO) et son groupe d'appartenance (VYV) ont, pour leur part, adhéré à un certain nombre d'initiatives et de chartes. EGAMO a ainsi notamment adhéré aux initiatives suivantes :

Initiatives	Date d'adhésion
Principles for Responsible Investments	2010
Carbon Disclosure Project	2015
Finance For Tomorrow	2021
Forum pour l'Investissement Responsable	2021
Finance For Biodiversity Pledge	2021
Global compact France	Signature en 2022

2.4 Politique et procédures de gestion des risques associés aux critères ESG

Déployée en 2017, la politique d'investissement responsable de MUTEX a d'abord consisté dans la sélection des émetteurs ayant les meilleures pratiques ESG. Simultanément, MUTEX a décidé l'arrêt de toute acquisition de titres détenus en direct dont l'émetteur est simultanément en catégorie ISR « Sous Surveillance » et identifié comme présentant un niveau de controverse ESG élevé.

2.5 Gouvernance

Le Secrétariat Général de Mutex organise régulièrement des sessions de formation pour l'ensemble des administrateurs, destinées à développer leurs compétences ou à les familiariser avec des problématiques nouvelles liées à des changements impactant l'activité ou l'environnement de l'entité.

Les dirigeants effectifs, ainsi que les Fonctions Clés, ont accès à un programme de formation adapté, reprenant l'ensemble des thématiques exigées par l'ACPR. Celui-ci leur permet d'actualiser leurs compétences en fonction des évolutions techniques et réglementaires tout en s'assurant de la compétence collective du Conseil d'Administration.

Suite à la recomposition du Conseil d'Administration Mutex le 13 octobre 2021, un nouveau plan de formation va prendre place en 2022 sur 3 ans. Ce renouvellement du Conseil d'Administration explique l'absence de formation des administrateurs en 2021.

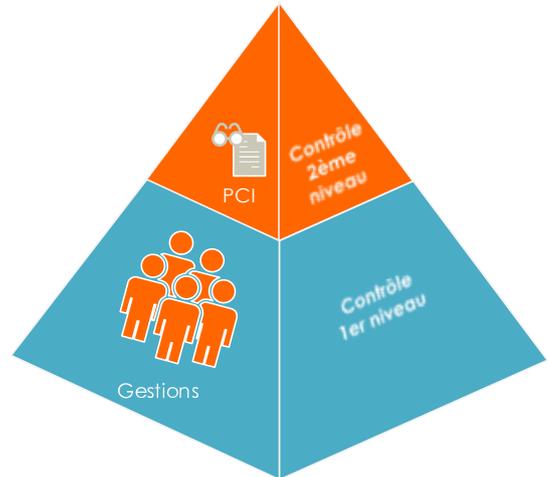
2.6 Moyens mis en œuvre

MUTEX s'appuie principalement sur les moyens à la disposition de son gérant délégué en matière d'ESG.

Cependant, en interne, comme évoqué plus haut, le secrétariat général de MUTEX organise régulièrement des sessions de formation à destination des administrateurs pour développer leurs compétences.

2.7 Contrôle du dispositif

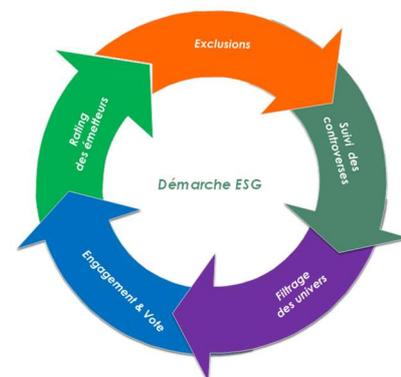
Comme évoqué précédemment, MUTEX a mis en place des exclusions sur un certain nombre d'émetteurs. L'interdiction d'acheter des titres de ces émetteurs qui ne seraient pas compatibles avec la politique ISR de MUTEX est intégrée dans les Systèmes d'information d'EGAMO, interdisant de fait tout nouvel achat sur des titres émis par des émetteurs non conformes.



3. Description des processus ESG et de la méthodologie de prise en compte des critères ESG

3.1 Dispositions générales sur la prise en compte des critères ESG dans le processus de décision d'investissement

La prise en compte par MUTEX dans ses actifs cotés des critères ESG dans le processus de décision d'investissement s'appuie sur la méthodologie d'intégration des critères ESG d'EGAMO à qui MUTEX a délégué un mandat de gestion. Afin de respecter son engagement d'une intégration des critères ESG dans 100% des encours sous gestion, EGAMO a développé un mécanisme d'évaluation des pratiques des émetteurs basé sur plusieurs méthodologies complémentaires.



La démarche propriétaire d'EGAMO combine des stratégies de filtrage best in class des univers d'investissements, des exclusions, et du suivi de controverses auxquelles s'ajoutent l'engagement actionnarial et le vote.

L'univers d'investissement titres vifs est constitué des émetteurs autorisés par le Comité ESG.

A l'issue de la phase « analyse », et de la validation des émetteurs par le Comité ESG, l'univers d'investissement est constitué de plus de 10 000 émetteurs.

Concernant la multigestion, l'intégration des critères ESG est appliquée à l'ensemble des sociétés de gestion et des OPC qui composent l'univers d'investissement multigestion qualifié. La démarche

ESG Egamo consiste à évaluer les pratiques ESG des SDG et les process d’investissement ESG implémentés dans les OPC.

3.2 Analyse ESG

3.2.1 Nature des critères ESG pris en compte dans le processus de décision d’investissement

Dans le cadre des analyses qu’elle mène, sur la base des informations collectées ou fournies par les services des fournisseurs de données ESG, EGAMO utilise différents types d’informations :

- Des notations ESG
- Des indicateurs ESG (dont empreinte carbone)
- Des indicateurs d’impact
- Des controverses.

Pour les émetteurs privés

- Le système de notation propriétaire d’EGAMO est fondé sur le référentiel de MSCI.
- Il est composé de 3 piliers E, S et G et chaque pilier est constitué de plusieurs thématiques. Chaque thématique est représentée par des indicateurs clés.

3 piliers	10 thèmes	35 indicateurs
Environnement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Changement climatique 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Emission carbone ▪ Empreinte carbone des produits ▪ Financement des impacts environnementaux négatifs ▪ Vulnérabilité au changement climatique
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Capital naturel 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Stress hydrique ▪ Biodiversité et utilisation des terres ▪ Sourcing des matières premières
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pollution & déchet 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Emission toxiques et déchets ▪ Matériaux pour packaging et déchets ▪ Déchets électroniques
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Opportunité environnementales 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Opportunités dans les technologies propres ▪ Opportunités dans la construction verte ▪ Opportunité dans les énergies renouvelables
Social	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Capital humain 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Gestion des ressources humaines ▪ Capital humain ▪ Santé et sécurité ▪ Fournisseurs

Social (suite)	<ul style="list-style-type: none"> Responsabilité produits 	<ul style="list-style-type: none"> Qualité et sécurité des produits Sécurité des produits chimiques Protection des données (finance) Sécurité informatique des données personnelles Investissement responsable Risque santé et démographique
	<ul style="list-style-type: none"> Opposition de parties prenantes 	<ul style="list-style-type: none"> Sourcing controversé Relations avec les communautés locales
	<ul style="list-style-type: none"> Opportunités sociales 	<ul style="list-style-type: none"> Accès à la communication Accès au financement Accès à la santé Opportunités nutrition et santé
Gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> Gouvernance d'entreprise 	<ul style="list-style-type: none"> Ownership & control Conseil d'administration Rémunération Comptabilité
	<ul style="list-style-type: none"> Comportement dans les affaires 	<ul style="list-style-type: none"> Ethique Transparence fiscale

Pour les émetteurs publics

- Le système de notation propriétaire d'EGAMO est fondé sur le référentiel de MSCI
- Il est composé de 3 piliers E, S et G et chaque pilier est constitué de plusieurs thématiques.

3 piliers	Facteurs de risque	Sous-facteurs Exposition au risque	Sous-facteurs Gestion des risques
Environnement	Ressource naturelle	<ul style="list-style-type: none"> Sécurité énergétique 	<ul style="list-style-type: none"> Gestion des ressources énergétiques
		<ul style="list-style-type: none"> Ressources en eau 	<ul style="list-style-type: none"> Gestion des ressources en eau
		<ul style="list-style-type: none"> Surfaces productives et ressources minérales 	<ul style="list-style-type: none"> Conservation des ressources
	Effets environnementaux externes et vulnérabilités	<ul style="list-style-type: none"> Vulnérabilité aux événements environnementaux 	<ul style="list-style-type: none"> Performance environnementale
<ul style="list-style-type: none"> Effets environnementaux externes 		<ul style="list-style-type: none"> Gestion des effets environnementaux externes 	

Social	Capital humain	▪ Capital humain de base	▪ Besoins vitaux
		▪ Enseignement supérieur et préparation technologique	▪ Performance du capital humain
		▪ Capital de connaissances	▪ Infrastructure du capital humain
	Environnement économique	▪ Environnement économique	▪ Bien-être
Gouvernance	Gouvernance financière	▪ Capital financier	▪ Gestion financière
	Gouvernance politique	▪ Institutions	▪ Stabilité et paix
		▪ Système judiciaire et pénal	▪ Contrôle de la corruption
		▪ Efficacité de la gouvernance	▪ Droits politiques et libertés civiles

Dans le cadre de la Multigestion

L'analyse repose sur l'exploitation des informations fournies par les sociétés de gestion, rassemblées autour des 6 thématiques de l'ISO 26 000 :

- Environnement
- Ressources humaines
- Droits humains
- Engagement sociétal
- Comportement sur les marchés
- Gouvernance d'entreprise.

Un questionnaire RSE est envoyé pour évaluer la Responsabilité Sociétale des sociétés de gestion.

3.2.2 Informations utilisées pour l'analyse mise en œuvre sur les critères ESG

L'analyse des émetteurs privés et publics repose sur les données collectées par nos analystes à partir de la base du fournisseur MSCI, ainsi que sur l'ensemble de la documentation publiée des entreprises suivies et par des échanges avec ces dernières.

Notre équipe d'analyse réalise ses propres analyses ESG sur les émetteurs, de même que l'équipe Gestion des Solutions de Diversification réalise les siennes dans le cadre de la multigestion.

Pour les données Climat, l'équipe Recherche Economique et Durable collecte les données carbone provenant principalement de MSCI et de Standard and Poors, mais aussi de rapports annuels des émetteurs ou d'estimations qu'elle réalise elle-même ou, enfin, de la Commission Européenne pour les Etats.

3.2.3 Méthodologie d'analyse ESG

Notation ESG des émetteurs

- Pour les actifs Titres Vifs du mandat délégué à Egamo (obligations en direct) :

EGAMO a choisi de développer un modèle de calcul de notation ESG. Ce modèle repose sur un algorithme d'agrégation et de notation propriétaire.

Pour mener à bien sa mission, la Direction de la Recherche Economique et Durable (DRED) dispose de quatre sources d'information :

- MSCI ESG Research pour les notes ESG, les exclusions, les risques physiques et de transition,
- ISS-ESG pour les controverses,
- S&P Global Research pour les données brutes concernant le climat,
- La Recherche interne : l'ensemble des recherches et résultats du dialogue actionnarial menés par les analystes financiers et extra financiers d'EGAMO.

A partir de ces différentes sources d'information, la notation des émetteurs publics et privés s'effectue ensuite en 4 étapes :

- 1) Récupération et intégration des données providers dans le référentiel central EGAMO : notes des critères ESG, exclusions, controverses
- 2) Calcul de la notation ESG quantitative EGAMO
- 3) Analyse qualitative de la DRED, avec le cas échéant ajustement ou confirmation de la notation quantitative et intégration des commentaires de l'analyse
- 4) Validation des notes dans le cadre du process EGAMO.

La note ESG EGAMO est formalisée sur une échelle Alphabétique de A à E, A étant la meilleure note.

Le processus de notation quantitatif est réalisé selon les étapes suivantes :

- Intégration des notations numériques de l'émetteur, provenant du ou des fournisseurs de données, au niveau critères dans les moteurs de calcul adéquats
- Application des pondérations par secteur à chaque critère, et calcul des notations au niveau Thématiques, Piliers et obtention de la note numérique finale
- Classement en percentile de la note numérique finale au sein du secteur de chaque émetteur

- Calcul de la notation A/B/C/D/E selon les classements suivants, de la meilleure notation A à la plus faible E.

Note ESG Egamo	Percentile croissant
A	5%
B	30%
C	70%
D	95%
E	100%

Ainsi un émetteur classé A aura une notation numérique parmi les 5% les meilleures dans son secteur, et un classement E parmi les 5% les plus faibles. La répartition par percentiles choisie par EGAMO a été faite dans le cadre d'une philosophie de type « best in class ».

Lors de chaque campagne de notation, l'ensemble des données calculées est historisé en base. Les campagnes de notations ont lieu mensuellement et, en tout état de cause, en amont de chaque CESG.

Les émetteurs « non notés directement par MSCI » héritent des notes et du commentaire validé de leur parent référent. Les émetteurs non notés par MSCI et sans parents MSCI font l'objet d'une notation interne EGAMO.

La DRED peut compléter l'information provenant des providers via l'application d'un filtre qualitatif sur les ratings calculés quantitativement. Ce filtre se matérialise via un ajustement de la notation et un commentaire ESG détaillant l'opinion de la DRED sur les pratiques ESG des émetteurs. La DRED dispose notamment de l'accès au module « Controverses » d'ISS. Les controverses d'ISS sont des signaux d'alerte qui permettent à la DRED d'effectuer un forçage à la baisse d'un émetteur.

Cet ajustement peut intervenir après chaque campagne de calcul.

Tout ajustement manuel de la notation nécessite une justification de la part de l'analyste.

Le CESG valide les notes des émetteurs.

- Pour la **multigestion**

Dès 2014, EGAMO a mis en place une méthodologie d'analyse extra financière des sociétés de gestion. A l'instar de la notation des émetteurs et afin de déployer sa politique d'Investissement Responsable, Egamo a renforcé son **système de notation propriétaire pour les sociétés de gestion et les OPC**. L'évaluation des pratiques ESG des SDG et des OPC s'effectue au travers de questionnaires.

Le questionnaire Due Diligence Opérationnelle et Responsable (dit « questionnaire DDOR) permet d'évaluer les sociétés de gestion en matière ESG. Le questionnaire d'évaluation des OPC analyse les politiques internes des sociétés de gestion en matière ESG et les processus de gestion ESG.

Dans ce cadre, six thèmes sont évalués pour les sociétés de gestion :

- Environnement
- Relations et conditions de travail
- Droits de l'Homme
- Qualité de la relation client/fournisseur
- Gouvernance de l'organisation
- Démarche générale en matière de politique d'investissement responsable.

Pour les OPC, cinq thèmes sont évalués :

- Stratégie d'investissement ESG
- Analyse ESG
- Monitoring / Suivi ESG
- Reporting
- Prix / Reconnaissances.

L'exploitation des résultats des questionnaires permet de calculer **une notation des SDG et des OPC** à partir desquelles est déterminée **une note EGAMO** associée à chaque OPC. Le classement des OPC permet d'obtenir **un rating EGAMO** formalisé sur une échelle alphabétique de A à E, A étant la meilleure note.

En synthèse le modèle de calcul de notation ESG se décline de la manière suivante :

- 1) Notation des SDG
- 2) Notation des OPC
- 3) Note EGAMO (note numérique absolue)
- 4) Rating EGAMO (note Alpha relative)

Suivi des controverses

Un système de suivi de controverses rigoureux et régulier a été mis en place par EGAMO. La Direction de la Recherche Economique et Durable procède au suivi au fil de l'eau des émetteurs sous gestion, en analysant l'ensemble des alertes sur la survenance de controverses ou de sanctions des régulateurs qui indiquent que les entreprises ne gèrent pas convenablement leurs risques ESG.

Le système d'appréciation des controverses repose sur l'analyse de la sévérité, la fréquence et la récurrence des problématiques soulevées qui aboutit à une qualification des risques ESG encourus.

L'examen des controverses extra-financières est réalisé lors des comités ESG mensuels, qui autorisent ou non l'éligibilité des émetteurs, et peuvent prendre la décision de rehausser ou dégrader la notation, ou d'engager avec l'émetteur. Outre les comités mensuels, le CESG peut également se tenir de façon ad hoc pour répondre à des cas spécifiques.

Gestion des exclusions

En ligne avec les conventions d'Ottawa (1997) et d'Oslo (2008), EGAMO a développé un processus d'exclusion sur les activités suivantes :

- Armes controversées
- Juridictions à haut risque ou non coopératives identifiées par le GAFI

- Entreprises qui contreviennent sévèrement aux Principes du Pacte Mondial
- Charbon
- Tabac
- Alcool.

Gestion des risques climatiques

Les impacts des pratiques d’une entreprise sur l’environnement sont appréciés par la notation de cette thématique qui réunit des critères sur l’empreinte carbone, l’empreinte écologique et les impacts environnementaux de ses produits et services :

Emetteurs Privés	Emetteurs souverains	Multigestion
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Emission carbone ▪ Empreinte carbone des produits ▪ Financement des impacts environnementaux négatifs ▪ Vulnérabilité au changement climatique ▪ Opportunités dans les technologies propres ▪ Opportunités dans la construction verte ▪ Opportunité dans les énergies renouvelables 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Vulnérabilité aux événements environnementaux 	<ul style="list-style-type: none"> } Démarche environnementale des sociétés de gestion } Nature des engagements environnementaux (énergie, déchets, déplacements)

Gestion des risques climatiques en fonction de la nature de l’émetteur et du type de gestion

Une attention plus particulière est portée au risque climat au travers de la production et de l’analyse de quatre indicateurs spécifiques :

- L’intensité carbone
 - Pour les émetteurs privés, les émissions sont mesurées en tonne de Co2 équivalent par an, puis rapportées par million d'euro de chiffre d'affaires (tCo2/an/M€). Cet indicateur qui correspond à l’Indicateur d’incidences négatives sur la durabilité numéro 3 défini par la réglementation SFDR est alimenté par les données de MSCI ESG Research.

- Pour les émetteurs publics les émissions sont mesurées en tonnes de Co2 équivalent par an, puis rapportées par million d'euro du Produit Intérieur Brut (tCo2/an/M€ du PIB). Cet indicateur qui correspond à l'Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité numéro 15 défini par la réglementation SFDR est alimenté par les données de MSCI ESG Research.
- Les émissions de Gaz à effet de serre

Cet indicateur – exprimé en tonnes de Co2 (tCo2) - représente la somme des émissions gaz à effet de serre directes (scope 1) et indirectes (scope 2) ainsi que les émissions en amont et en aval de la société (scope 3) des émetteurs privés en portefeuille.
Cet indicateur correspond à l'Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité numéro 1 défini par la réglementation SFDR est alimenté par les données de MSCI ESG Research.
- L'indicateur de performance climatique « +2°C »

Il s'agit d'un potentiel de réchauffement climatique à horizon 2100. Cette méthode se concentre sur deux indicateurs principaux :

 - Potentiel de réchauffement : Émissions de gaz à effets de serre directes (Scope 1) et indirectes (Scopes 2 & 3)
 - Potentiel de refroidissement : Réductions d'émissions dues aux solutions bas carbone.

Chaque entreprise est d'abord évaluée individuellement selon un cadre adapté à chaque secteur. Le résultat final est un calcul agrégé du potentiel de réchauffement et de refroidissement de l'entreprise basé sur les modèles sectoriels.
- Les empreintes carbone scope 1, 2, 3

Cet indicateur représente la somme des émissions gaz à effet de serre directes (scope 1) et indirectes (scope 2) ainsi que les émissions en amont et en aval de la société (scope 3) par rapport à sa valeur d'entreprise la plus récente, y compris la trésorerie de l'entreprise (EVIC). Cet indicateur correspond à l'Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité numéro 2 défini par la réglementation SFDR est alimenté par les données de MSCI ESG Research.

Engagement pour la lutte contre le réchauffement climatique

EGAMO s'engage à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour contribuer à atteindre les objectifs de lutte contre le réchauffement climatique fixés dans l'accord de Paris de 2015 s'appuyant lui-même sur la CCNUCC (Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques), et plus particulièrement ceux-ci :

- « Contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels et en poursuivant l'action menée pour limiter l'élévation de la température à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels, étant entendu que cela réduirait sensiblement les risques et les effets des changements climatiques » (article 2)
- « Renforcer les capacités d'adaptation aux effets néfastes des changements climatiques et en promouvant la résilience à ces changements et un développement à faible émission de gaz à effet de serre, d'une manière qui ne menace pas la production alimentaire » (article 2)
- « Rendre les flux financiers compatibles avec un profil d'évolution vers un développement à faible émission de gaz à effet de serre et résilient aux changements climatiques » (article 2)

- « Opérer des réductions rapidement par la suite conformément aux meilleures données scientifiques disponibles de façon à parvenir à un équilibre entre les émissions anthropiques par les sources et les absorptions anthropiques par les puits de gaz à effet de serre au cours de la deuxième moitié du siècle, sur la base de l'équité, et dans le contexte du développement durable et de la lutte contre la pauvreté » (article 4).

Cet engagement se traduit notamment par notre soutien de la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC), et par le respect de la trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de neutralité carbone (à horizon 2050) qui y sont fixés, dans l'objectif de favoriser la « transition vers une économie bas-carbone, circulaire et durable ».

La stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC), introduite par la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV), constitue la Feuille de Route de la France pour la lutte contre le changement climatique. Inscrite dans la « loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat », elle met en œuvre l'ambition du Gouvernement d'accélérer la mise en œuvre de l'Accord de Paris, en établissant une trajectoire de réduction de gaz à effet de serre pour la France et ses acteurs économiques afin de favoriser la « transition vers une économie bas-carbone, circulaire et durable ».

Dans sa nouvelle version adoptée par le « Décret n° 2020-457 du 21 avril 2020 relatif aux budgets carbone nationaux et à la stratégie nationale bas-carbone » la SNBC vise la neutralité carbone d'ici à 2050, en fixant des objectifs et des budgets carbone associés pour les périodes 2019-2023, 2024-2028 et 2029-2033. Les « budgets carbone » sont des plafonds d'émissions de gaz à effet de serre à ne pas dépasser au niveau national sur des périodes de cinq ans, exprimés en millions de tonnes de CO2 équivalent.

Engagement pour la préservation de la biodiversité

EGAMO s'engage à préserver la biodiversité. A ce titre, EGAMO suit les principes édictés dans :

- La Convention sur la Diversité Biologique (CDB)

La Convention sur la Diversité Biologique (CDB) est la première convention internationale concernant la biodiversité. Conçue lors du Sommet de la Terre qui s'est tenu à Rio de Janeiro en 1992, elle reconnaît la conservation de la biodiversité comme étant une « préoccupation commune à l'humanité » et une partie intégrante au processus de développement.

Elle vise trois objectifs :

- La conservation de la biodiversité
- L'utilisation durable des espèces et des milieux naturels
- Le partage juste et équitable des bénéfices issus de l'utilisation des ressources génétiques.

La CDB est à l'origine de l'élaboration de stratégies pour la biodiversité aux niveaux paneuropéen, communautaire et national. A ce jour, elle est signée par environ 193 pays. La France l'a ratifiée le 1er juillet 1994.

- La Plateforme Intergouvernementale sur Biodiversité et les services écosystémiques (IPBES)

L'Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services (IPBES) est un groupe d'experts sur la biodiversité, pour lequel les missions sont d'assister les gouvernements et de renforcer les moyens des pays émergents sur les questions de biodiversité.

Placé sous l'égide de l'Organisation des Nations unies (ONU), ce « GIEC de la biodiversité » a pour objectifs la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, sous-tendant le bien-être humain sur le long terme et le développement durable.

La Plateforme vient appuyer les activités se déroulant dans le cadre des accords multilatéraux concernant la biodiversité comme la Convention sur la Diversité Biologique (CDB). Elle définit les principales pressions et impacts sur la biodiversité et fixe les objectifs de réduction les concernant. EGAMO entend contribuer à ces objectifs.

- Les Objectifs d'Aichi

La dixième Conférence des Parties (COP10) de la Convention sur la Diversité Biologique, qui s'est déroulée à Nagoya (au Japon) en 2010, a abouti à un « plan stratégique pour la diversité biologique pour la planète », incluant les 20 objectifs d'Aichi pour la biodiversité, détaillés et quantifiés, pour la période 2011-2020. Ces 20 objectifs ont été approuvés par les 120 ministres et chefs de délégation présents à Nagoya. Ils constituent un cadre international général, qui a notamment été adopté par la France pour établir sa Stratégie Nationale pour la Biodiversité 2011-2020 (2^{nde} SNBC).

Parmi les objectifs d'Aichi figurent notamment :

- La suppression d'ici à 2020 des subventions dommageables à la biodiversité
- La création d'un réseau d'espaces protégés représentant au moins 17 % de la surface terrestre et de 10 % de la surface marine.

Participation aux initiatives en lien avec l'environnement

En cohérence avec sa stratégie générale de responsabilité sociétale, EGAMO s'attache à conjuguer la performance financière et la durabilité. EGAMO est convaincu que la performance financière de ses investissements peut être préservée, pérennisée et consolidée par la prise en compte des critères environnementaux dans ses analyses et processus d'investissement. Aussi, pour EGAMO, la gestion active des risques liés aux critères environnementaux est-elle génératrice d'une double performance :

- une performance sociétale, qui consiste à engendrer des impacts positifs pour la société,
- une performance financière, induite par les pratiques environnementales résilientes des émetteurs, privés ou publics.

Son engagement est consolidé par les actions menées de façon pro-active dans le cadre de ses interventions au sein d'initiatives nationales et internationales visant à promouvoir et à faire progresser les pratiques de la responsabilité sociétale et de l'investissement responsable, et plus particulièrement celles qui sont en lien avec l'environnement :

Initiatives	Date d'adhésion
Principles for Responsible Investments	2010
Carbon Disclosure Project	2015
Finance For Tomorrow	2021
Forum pour l'Investissement Responsable	2021
Finance For Biodiversity Pledge	2021
Global compact France	Signature en 2022

Exclusions complémentaires commanditées par MUTEX

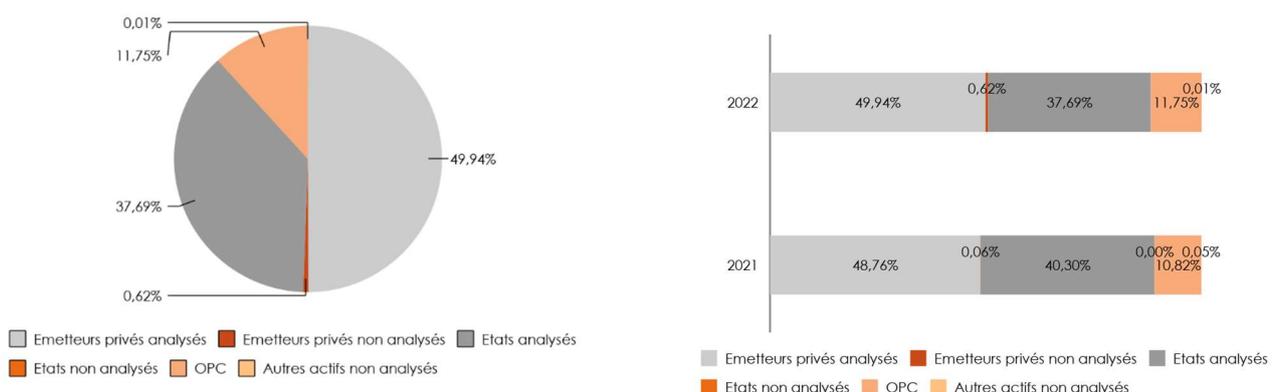
MUTEX a par ailleurs formalisé son engagement ESG en appliquant également sur le portefeuille obligataire du mandat MUTEX AG les exclusions suivantes :

- ne sont pas admis dans le portefeuille les émetteurs qui réalisent plus de 30 % de leur chiffre d'affaires dans des activités liées au charbon, ou qui tirent du charbon plus de 30% de leur production d'électricité
- ne sont pas éligibles à de nouveaux investissements les émetteurs qui se sont vu attribuer une note ESG EGAMO de « E »
- ne sont pas éligibles à de nouveaux investissements les émetteurs qui réalisent plus de 20 % de leur chiffre d'affaires dans des activités liées au charbon, ou qui tirent du charbon plus de 20% de leur production d'électricité

4. Résultats de l'analyse ESG

Les résultats présentés sont basés sur les outils d'analyse d'EGAMO en tant que gérant délégué des actifs cotés de MUTEX.

4.1 Périmètre et évolution du rapport d'analyse ESG et TEE



Ce rapport concerne les actifs de l'ensemble de votre portefeuille ainsi qu'en transparence de tous les fonds de type actions et Obligations gérés par EGAMO, détenus dans votre portefeuille.

Les résultats de l'analyse ESG et TEE du portefeuille sont comparés à titre indicatif :

- Pour les émetteurs privés, à l'Univers d'investissement représenté par l'ensemble des émetteurs privés obligataires autorisés à l'investissement par le Comité ESG (voir description dans la méthodologie d'analyse). Les émetteurs sont équipondérés.
- Pour les émetteurs publics, aux résultats de l'analyse de l'ensemble des pays autorisés par le Comité ESG, toujours équipondérés.

4.2 Analyse ESG des émetteurs

4.2.1 Analyse ESG des émetteurs privés

Méthodologie

Dans la gestion obligataire et action en direct, EGAMO appuie sa démarche et son analyse principalement sur la base de données extra-financières fournie par MSCI ESG Research sur les émetteurs privés. Ces données sont complétées par d'autres sources issues de recherche interne.

La note ESG est formalisée sur une échelle Alphabétique de A à E, A étant la meilleure note. Celle-ci est déterminée en fonction du classement de l'émetteur dans une approche Best-In Class selon la répartition suivante :

Notation ESG	Percentile croissant
A	5%
B	30%
C	70%
D	95%
E	100%

Le suivi des notations et controverses extra-financières est réalisé lors de Comités ESG mensuels, qui autorisent ou non les émetteurs, et peuvent prendre la décision de rehausser ou dégrader la notation, placer sous surveillance ou vendre les actifs concernés en fonction de la gravité des pratiques ESG mises en cause.

Ainsi, toute décision d'investissement intègre bien une analyse et un suivi ESG.

L'analyse des émetteurs privés est basée sur un référentiel en dix thématiques et 35 critères cf 3.2.1)

Les pondérations par critère sont définies en conformité avec le principe de « matérialité ».

Les indicateurs ESG critiques tiennent compte des caractéristiques ESG du modèle d'affaires de l'industrie concernée.

Les émetteurs ne sont donc pas notés sur l'intégralité des critères ou des thématiques.

Ces pondérations sont ensuite adaptées en recourant aux 3 principes directeurs de la politique d'investissement responsable d'EGAMO, à savoir :

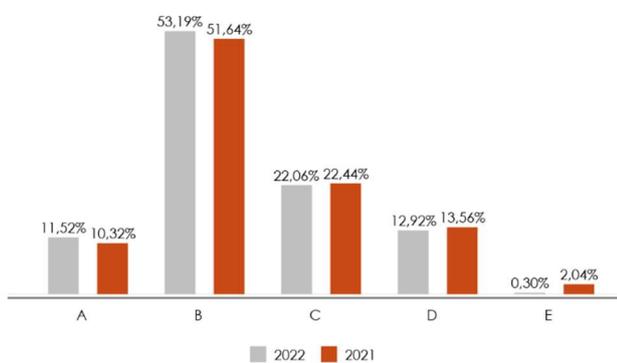
- « Maîtriser les risques financiers »
- « Servir l'intérêt général »
- « Agir en accord avec les valeurs mutualistes ».

L'engagement avec les émetteurs est un élément essentiel de la politique d'investissement responsable d'EGAMO. Pour EGAMO, l'engagement auprès des entreprises en portefeuille consiste à : dialoguer pour comprendre leurs enjeux ESG, encourager à rendre publiques leurs stratégies,

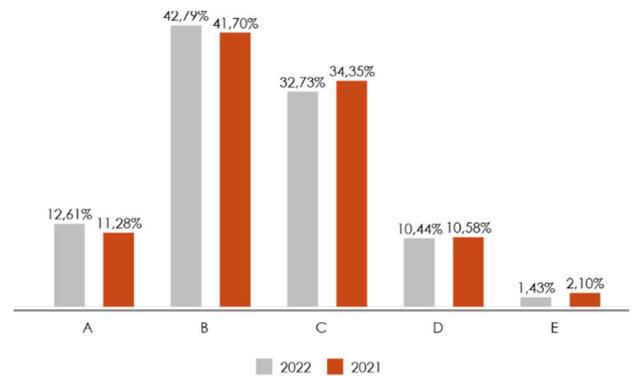
politiques et performances ESG, inciter la transparence lors d'une controverse et la prise de mesures correctives, exercer nos droits de vote en intégrant les enjeux ESG dans la politique de vote, et expliquer nos intentions de vote défavorables en amont des assemblées générales pour susciter la prise en compte de l'ESG dans leurs résolutions. EGAMO prend l'engagement de voter sur l'ensemble des valeurs de la zone euro en intégrant dans ses décisions une politique de vote ISR. Les politiques d'engagement et de droit de vote sont disponibles sur le site internet d'EGAMO pour plus d'information.

Analyse

- Répartition par note ESG des émetteurs du portefeuille



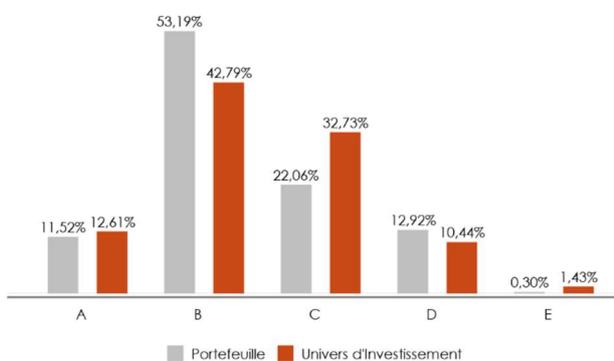
- Répartition par note ESG des émetteurs de l'univers d'investissement



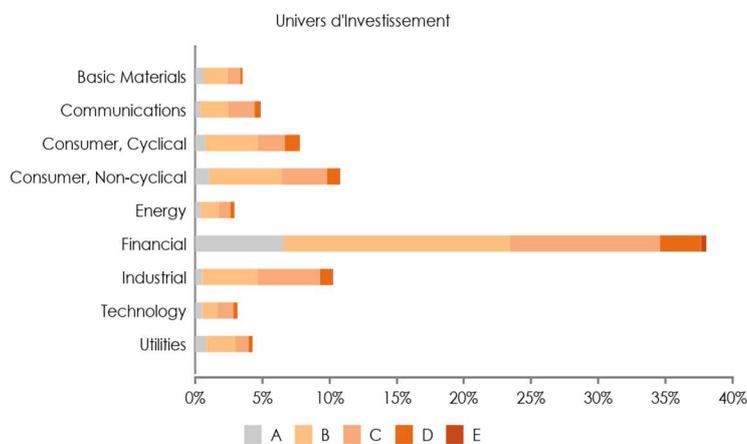
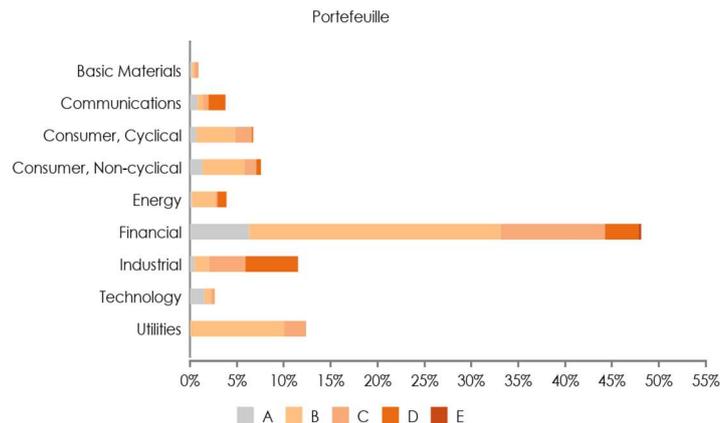
	2022	2021
Taux de couverture*		
Portefeuille	98,55%	93,60%
Univers d'investissement	100,00%	100,00%

(*) Le taux de couverture est obtenu en faisant le rapport entre le nombre d'émetteurs présents en portefeuille pour lesquels l'indicateur est disponible et le nombre de lignes totales du portefeuille. Ce taux s'entend donc hors liquidités et OPC monétaires.

- Comparaison du Portefeuille et de l'Univers d'Investissement (UI)



▪ Répartitions par secteurs économiques



La répartition des notes ESG dans le portefeuille est calculée en utilisant la pondération des Emetteurs privés en portefeuille ;

La répartition des notes ESG dans l'univers d'investissement est calculée par équipondération des émetteurs privés présents dans l'univers d'investissement

Dans le portefeuille de 2021 à 2022, il y a eu un accroissement des notes A et B au détriment principalement des notes D et E, ce qui a contribué à améliorer la note moyenne (en percentile) du portefeuille. Malgré des efforts pour diversifier les émetteurs, le portefeuille sur représente le secteur bancaire par rapport à l'univers d'investissement, ce qui contribue également positivement à la note globale du portefeuille. A noter également que sur les secteurs sensibles comme l'énergie ou les utilities, le portefeuille n'inclut que des émetteurs parmi les mieux notés.

4.2.2 Analyse ESG des émetteurs publics

Méthodologie

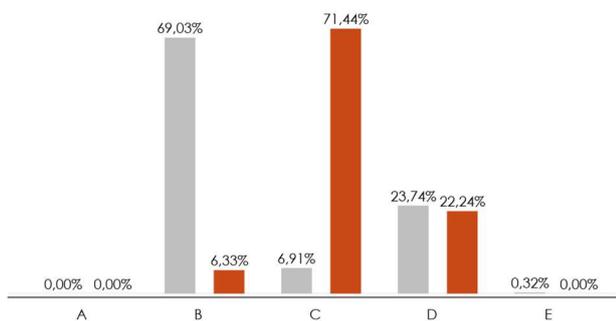
Pour les émetteurs publics, EGAMO appuie sa démarche et son analyse principalement sur la base de données extra-financières fournies par MSCI ESG Research. Ces données sont complétées par d'autres

sources issues de recherche interne. Le système de notation est basé sur 5 lettres, de A à E, dans le même principe que pour les émetteurs privés.

La performance ESG des émetteurs publics est analysée sous 3 domaines (Environnement, Social et Gouvernance), et est comparée en relatif aux pays autorisés par le Comité ESG. Les trois domaines sont équipondérés dans la note finale.

Analyse

Répartition par note ESG des émetteurs du portefeuille

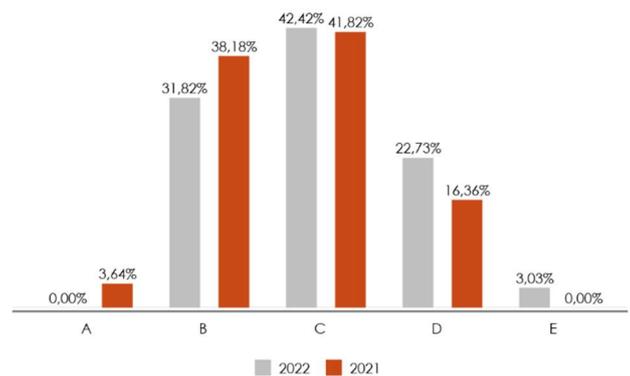


Taux de couverture*

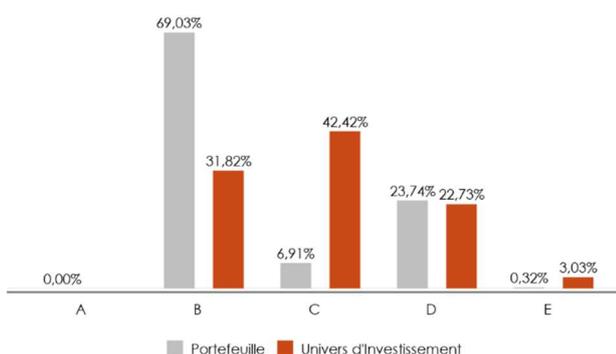
	2022	2021
Portefeuille	100%	95,65%
Univers d'investissement	100%	100%

(* Le taux de couverture est obtenu en faisant le rapport entre le nombre d'émetteurs présents en portefeuille ayant répondu pour cet indicateur et le nombre de lignes totales du portefeuille. Ce taux s'entend donc hors liquidités et OPC monétaires

Répartition par note ESG des émetteurs de l'univers d'investissement



Comparaison du Portefeuille et de l'Univers d'Investissement (UI)



Liste des émetteurs notés E et D

Emetteurs	Poids	Note
WALLOON REGION	0,32%	E
REPUBLIC OF ITALY	14,43%	D
KINGDOM OF SPAIN	8,80%	D
VILLE DE PARIS	0,41%	D
FLEMISH COMMUNITY	0,10%	D

La répartition des notes ESG dans le portefeuille est calculée en utilisant la pondération des Emetteurs publics en portefeuille ; La répartition des notes ESG dans l'univers d'investissement est calculée par équipondération des émetteurs publics présents dans l'univers d'investissement

Il n'y a pas eu de décisions de gestion vraiment impactantes en 2022. C'est le changement de note de la France (de C à B) qui explique les variations importantes sur ces deux notations entre 2021 et 2022

(en raison de la forte exposition à l'Etat Français). Ce changement de note s'explique par un ajustement méthodologique et une meilleure prise en compte de certains atouts structurels du pays.

4.2.3. Analyse des controverses des émetteurs privés

Méthodologie

Les controverses sont examinées dans le cadre du suivi des émetteurs par la Direction de la recherche économique et durable. EGAMO a souscrit à la base de données de ISS des controverses sur laquelle notre analyse s'appuie. Les controverses sont évaluées selon :

- La sévérité de la controverse : critique, forte, significative, mineure
- Le degré de réactivité de l'émetteur : proactive, corrective, réactive, non-communicative
- La fréquence de survenance des controverses : récurrente, fréquente, occasionnelle, rare.

La sévérité de la controverse est définie selon la méthodologie de ISS en prenant en compte le cadre défini par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'Homme, qui demande une évaluation de l'ampleur, de la portée et du caractère réparateur / irrémédiable d'une controverse.

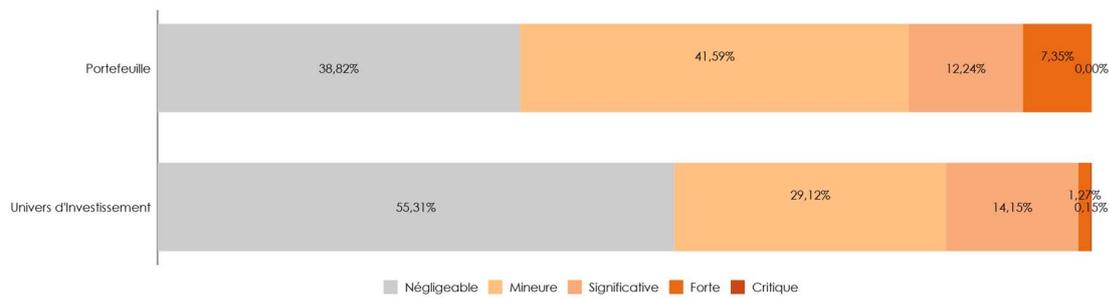
Dans les graphiques suivants, pour chaque émetteur en portefeuille ou dans l'univers d'investissement, la criticité moyenne des controverses encore en cours est calculée, permettant de classer ces sociétés selon les catégories suivantes :

- Négligeable : émetteur ayant connu en moyenne des controverses négligeables
- Mineure : émetteur ayant connu en moyenne des controverses mineures
- Significative : émetteur ayant connu en moyenne des controverses significatives
- Forte : émetteur ayant connu en moyenne des controverses fortes
- Critique : émetteur ayant connu en moyenne des controverses critiques.

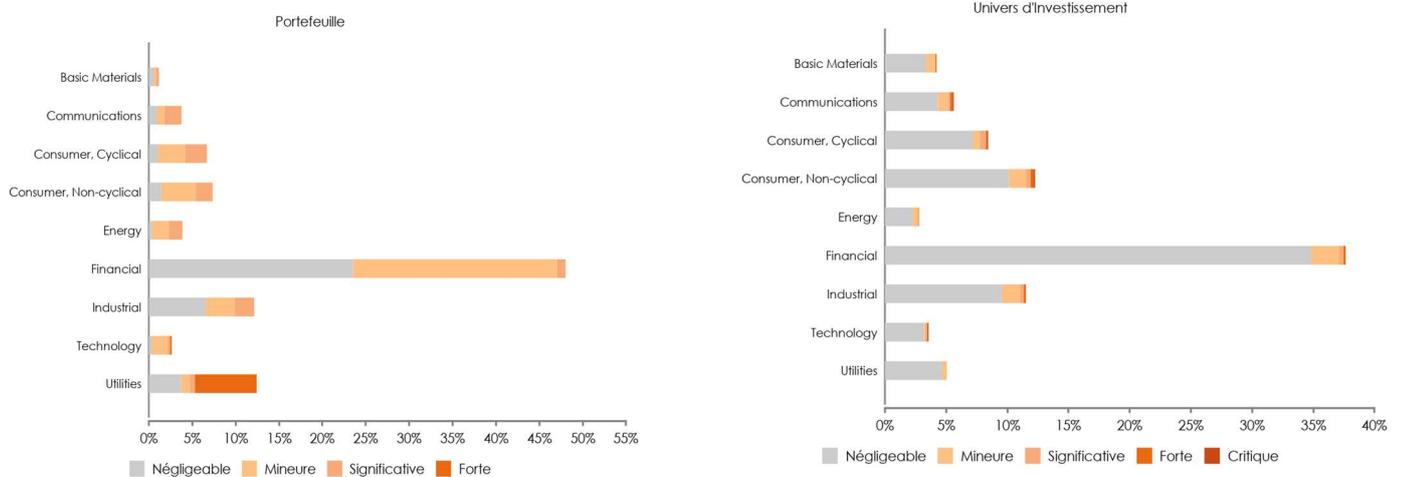
Analyse

- Répartition des émetteurs suivant le niveau de controverses

Niveau		Répartition Portefeuille (%)	Répartition Univers d'Investissement (%)
0-1	Négligeable	38,82%	55,31%
2-3-4	Mineure	41,59%	29,12%
5	Significative	12,24%	14,15%
6-7	Forte	7,35%	1,27%
8-9-10	Critique	0,00%	0,15%



• Répartition par secteur des niveaux de controverses



Concernant la répartition des émetteurs par niveau de controverses et avec la même méthodologie de suivi, le profil du portefeuille est en très légère amélioration entre 2021 (77% de controverse négligeables ou mineures) et 2022 (81%).

La gestion est attentive au facteur controverse sur les nouveaux investissements et lors de programme de constat de PMVL comptables. En revanche, il y a une forte inertie sur le stock qui obéit aux contraintes comptables associées (pas de budget de PMVL fixé ex ante).

La liste des controverses de gravité forte ou critique pour 2022 est disponible en Annexe 2.

4.2.4 Analyse de la transition énergétique et écologique des émetteurs

4.2.4.1 Emissions Carbone

4.2.4.1.1 Emissions Carbone des émetteurs privés

Méthodologie

Méthodologie des émissions Carbone :

Les émissions Carbone correspondent aux émissions de gaz à effet de serre directes (scope 1) et indirectes (scope 2) des émetteurs privés en portefeuille. Les émissions directes proviennent des outils de production de l'entreprise, comme les usines, les chaudières, les véhicules, ... Les émissions

indirectes proviennent des intermédiaires fournissant un service énergétique à l'entreprise, comme la fourniture d'électricité, de chaleur, ...

Les émissions sont mesurées en tonnes de Co2 équivalent par an, puis rapportées par million d'euro de chiffre d'affaires (tCo2/an/M€). Les émissions évitées, ainsi que les émissions en amont et en aval de la société (scope 3) ne sont pas prises en compte. Les émissions sont communiquées par les émetteurs via la plateforme Bloomberg.

Niveau d'intensité carbone :

Faible :	émetteurs produisant des émissions < 10 tCo2/an/M€
Modéré :	>= 10 et < 100 tCo2/an/M€
Elevé :	>= 100 et < 1 000 tCo2/an/M€
Intense :	>= 1000 tCo2/an/M€

Cet indicateur qui correspond à l'Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité numéro 3 défini par la réglementation SFDR est alimenté par les données de MSCI ESG Research.

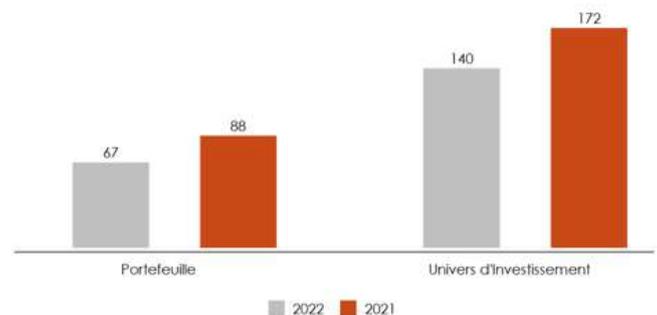
Analyse de l'intensité carbone scope 1 et 2 secteur privé

Evolution de l'intensité Carbone (en tCO2/an/M€)

	2022	2021	Ecart
Portefeuille	67	88	-21
Univers d'investissement	140	172	-31

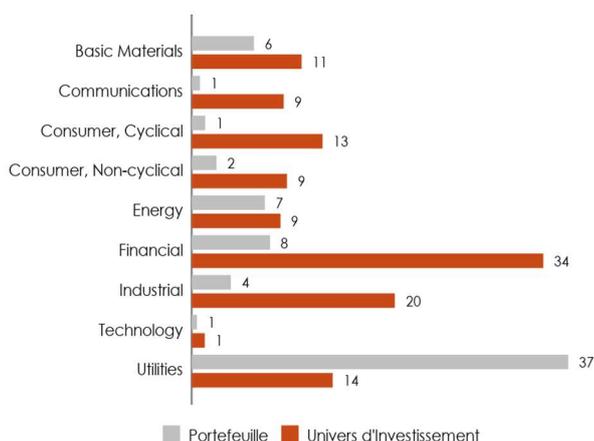
Taux de couverture	2022	2021
Portefeuille	93,31%	93,45%
Univers d'investissement	96,40%	99,83%

Evolution de la performance Carbone (en tCO2/an/M€)

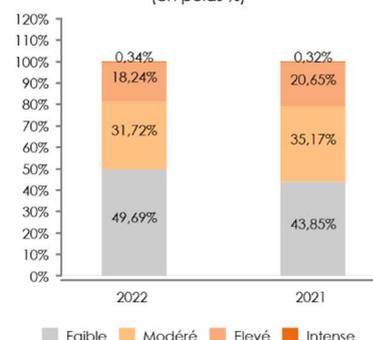


(*) Le taux de couverture est obtenu en faisant le rapport entre le nombre d'émetteurs présents en portefeuille pour lesquels l'indicateur est disponible et le nombre de lignes totales du portefeuille. Ce taux s'entend donc hors liquidités et OPC monétaires.

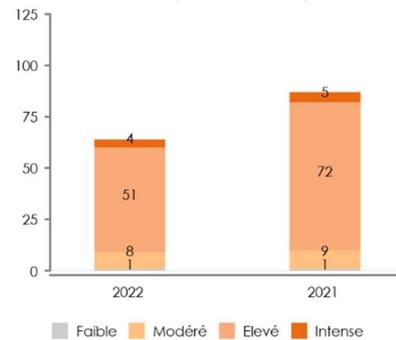
Contribution par secteur (en tCO2/an/M€)



Répartition des émetteurs par niveau d'intensité (en poids %)



Contribution à l'intensité carbone par niveau d'intensité (en tCO₂/an/M€)



• Liste des 10 émetteurs avec les plus grosses intensités carbonées du portefeuille (en tCO₂/an/M€)

Emetteur	Secteur	Poids	en tCO ₂ /an/M€
HEIDELBERGCEMENT FINANCE LUXEMBOURG SA	Industrial	0,00%	3 271
ARCELORMITTAL	Basic Materials	0,10%	1 691
AIR LIQUIDE FINANCE	Basic Materials	0,18%	1 280
AIR LIQUIDE SA	Basic Materials	0,03%	1 280
AIR FRANCE-KLM	Consumer, Cyclical	0,02%	938
VEOLIA ENVIRONNEMENT SA	Utilities	0,01%	937
VERALLIA	Industrial	0,01%	885
SOLVAY SA	Basic Materials	0,00%	804
DEUTSCHE LUFTHANSA AG	Consumer, Cyclical	0,02%	682
ACCOR SA	Consumer, Cyclical	0,01%	663

La contribution sectorielle du portefeuille présente une surexposition au secteur des utilities. Néanmoins, le portefeuille voit la proportion des émetteurs à niveau d'intensité élevée et modérée diminuer de presque 6 points au profit de la proportion des émetteurs à intensité faible. Certains émetteurs ont en effet réduit leur intensité carbone de façon significative ce qui leur permis de passer de la catégorie intensité modérée à intensité faible : c'est notamment le cas de Aroundtown, Mercedes-Benz. En outre, à noter que l'effort d'investissement en green bonds a porté sur des émetteurs à forte intensité qui font l'effort d'ainsi financer leur transition énergétique.

4.2.4.1.2 Emissions Carbone des émetteurs publics

Méthodologie

Méthodologie des émissions Carbone :

La méthodologie pour les émetteurs publics est similaire à celle des émetteurs privés. Les émissions carbonées sont cette fois-ci rapportées au Produit Intérieur Brut (tCO₂/an/M€ de PIB). Les émissions sont communiquées par S&P Global Research pour les données brutes concernant le climat.

Les émissions Carbone correspondent aux émissions de gaz à effet de serre directes (scope 1) et indirectes (scope 2) des émetteurs privés et publics en portefeuille. Les émissions directes proviennent

des outils de production de l'entreprise, comme les usines, les chaudières, les véhicules, ... Les émissions indirectes proviennent des intermédiaires fournissant un service énergétique à l'entreprise, comme la fourniture d'électricité, de chaleur, ...

Les émissions sont mesurées en tonnes de Co2 équivalent par an, puis rapportées par million d'euro du Produit Intérieur Brut (tCo2/an/M€). Les émissions évitées ainsi que les émissions en amont et en aval de la société (scope 3) ne sont pas prises en compte.

Niveau d'intensité carbone :

Faible :	émetteurs produisant des émissions < 10 tCo2/an/M€
Modéré :	>= 10 et < 100 tCo2/an/M€
Elevé :	>= 100 et < 1 000 tCo2/an/M€
Intense :	>= 1000 tCo2/an/M€

Cet indicateur qui correspond à l'Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité numéro 15 défini par la réglementation SFDR est alimenté par les données de MSCI ESG Research.

Analyse

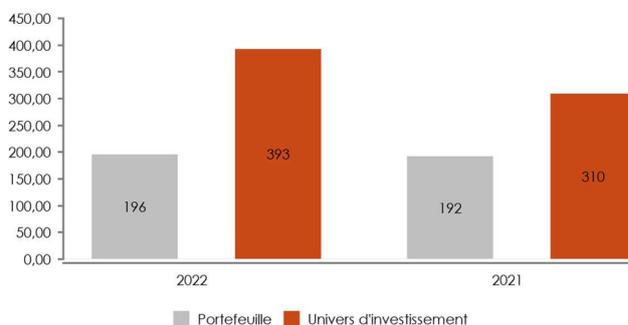
- Evolution de l'intensité Carbone (en tCO2/an/M€ de PIB) Scopes 1 et 2 sur les émetteurs publics

	2022	2021	Ecart
Portefeuille	196	192	3
Univers d'investissement	393	310	83

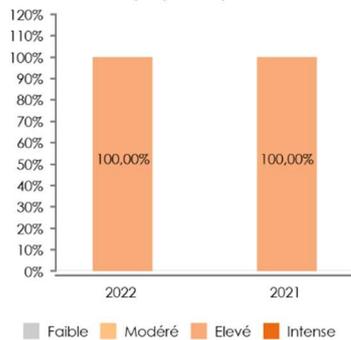
	2022	2021
Portefeuille	89,73%	90,58%
Univers d'investissement	47,69%	40,43%

(*) Le taux de couverture est obtenu en faisant le rapport entre le nombre d'émetteurs présents en portefeuille ayant répondu pour cet indicateur et le nombre de lignes totales du portefeuille. Ce taux s'entend donc hors liquidités et OPC monétaires

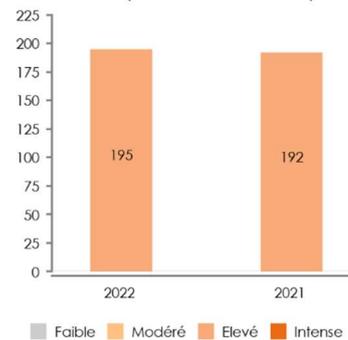
Evolution de la performance carbone (en tCO2/an/M€ de PIB)



Répartition des émetteurs par niveau d'intensité (en poids %)



Contribution à l'intensité carbone par niveau d'intensité (en tCO₂/an/M€ de PIB)



• Liste des 10 plus grosses émissions carbone du portefeuille

Emetteur	Poids	en tCO ₂ /an/M€ de PIB
KINGDOM OF SPAIN	9,25%	256
KINGDOM OF THE NETHERLANDS	2,87%	252
KINGDOM OF BELGIUM	3,19%	251
REPUBLIC OF ITALY	15,17%	224
FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY	4,05%	222
CAISSE D'AMORT DETTE SOC	2,41%	174
FRENCH REPUBLIC	62,74%	174
REPUBLIC OF IRELAND	0,32%	164

L'évolution tient plus à la déformation du portefeuille (valorisation ou tombées) qu'à des actes de gestion.

4.2.4.1.3 Emissions Carbone Scopes 1 2 3 retraités sur le portefeuille consolidé Mutex

Les empreintes Carbone les émetteurs publics et privés ont également été consolidés, ce de manière à pouvoir calculer l'empreinte Carbone totale générée par l'ensemble du portefeuille de placements. C'est cette empreinte Carbone consolidée qui sert ensuite à alimenter le calcul de l'empreinte Carbone globale Scope 1 2 3 de l'entreprise MUTEX SA. La métrique retenue correspond au Scope 1 2 3, retraités des éventuels doublonnages. Les données sont fournies par le groupe.

L'intensité Carbone en Scope 1 2 3 retraités de l'ensemble du portefeuille obligataire MUTEX SA ressort ainsi à 126,58 TeqCO₂ / M€ investi, en moyenne et sur l'ensemble des secteurs, publics comme privés. Le périmètre couvert représente 75% de l'ensemble des actifs de MUTEX. Sur le périmètre restant (fonds cotés et Non Cotés), le profil carboné ne peut être établi faute de données disponibles. On peut considérer que sur le périmètre restant, 10% des placements de MUTEX SA auront vraisemblablement un profil relativement similaire à celui du périmètre analysé.

Si l'on extrapole l'intensité Carbone des obligations à l'ensemble du portefeuille de MUTEX SA et dont la taille est de 7 596 Md€, l'empreinte Carbone absolue de l'ensemble des placements MUTEX ressort, en Scope 1 2 3 retraités et pour l'année 2022, à 961,5 kiloTeqCO₂.

4.3 Performance environnementale

4.3.1. Performance environnementale des émetteurs privés

Méthodologie

Méthodologie de la performance Environnement :

La performance Environnement des émetteurs est évaluée dans le cadre de l'analyse ESG (Pilier Environnement de la notation ESG).

Grille d'analyse de la contribution à la Transition Energétique et Ecologique :

Les émetteurs en portefeuille et dans l'univers d'investissement sont analysés sous la dimension émissions GES et performance en Environnement pour déterminer leur contribution à la Transition Energétique et Ecologique, selon la grille ci-dessous :

		Performances Environnement		
		Note D & E	Note C	Note A & B
Performances émissions de gaz à Effet de Serre (GES)	< 10 tCO2/an/CA	Positif	Positif	Très Positif
	10 et 100 tCO2/an/CA	Négatif	Neutre	Positif
	> 100 tCO2/an/CA	Très Négatif	Négatif	Positif

Analyse

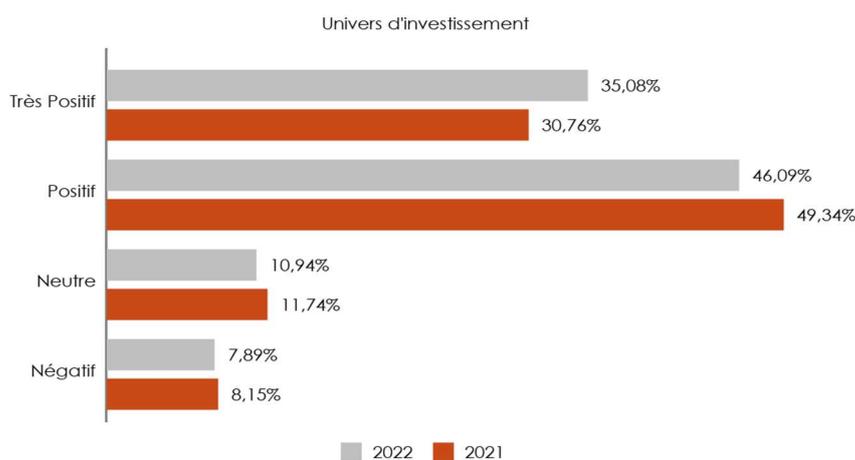
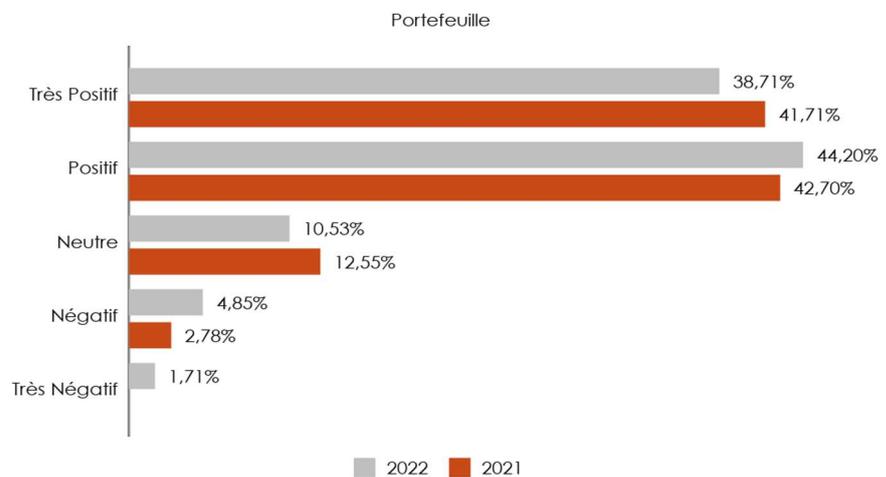
▪ TOP 5 – Contribution à la Performance Environnementale

Emetteur	Poids	Performances Emission GES	Performances Environnement	Contribution à la TEE
CNP ASSURANCES	0,00%	0,09	B	Très Positif
CAIXABANK SA	0,31%	0,19	B	Très Positif
APPLE INC	0,32%	0,19	B	Très Positif
NORDEA BANK ABP	0,60%	0,28	A	Très Positif
ALD SA	0,02%	0,28	B	Très Positif

▪ **FLOP 5 – Contribution à la Performance Environnementale**

<i>Emetteur</i>	<i>Poids</i>	<i>Performances Emission GES</i>	<i>Performances Environnement</i>	<i>Contribution à la TEE</i>
VEOLIA ENVIRONNEMENT SA	0,01%	936,76	D	Très Négatif
LEG Immobilien AG	0,01%	261,56	D	Très Négatif
BERKSHIRE HATHAWAY INC	1,69%	256,52	D	Très Négatif
ARCELORMITTAL	0,10%	1 690,89	C	Négatif
AIR LIQUIDE FINANCE	0,18%	1 280,15	C	Négatif

▪ **Répartition par catégorie Performance Environnementale**



L'augmentation relative des titres à impact positif s'est faite au détriment des titres à impact très positif sur le portefeuille entre 2021 et 2022, mais les deux catégories restent, en comparaison, supérieures à celles de l'univers.

4.3.2.1 Expositions au charbon et aux « obligations vertes »

Le charbon est l'un des principaux contributeurs au changement climatique, et le désinvestissement de l'industrie du charbon est une étape importante à prendre pour la protection du climat.

La liste des émetteurs privés en portefeuille détenant des mines de charbon thermique ou développant des nouvelles capacités d'électricité à base de charbon thermique est renseignée grâce à l'initiative de la Global Coal Exit List, lancée par l'ONG Urgewald, et complétée par l'analyse EGAMO.

La liste des Green bonds* en portefeuille provient d'EGAMO. Un green bond, terme que l'on traduit par obligation environnementale, est une émission obligataire que lance une entreprise pour financer un projet ou une activité à bénéfice environnemental.

- **Emetteurs détenant des mines de charbon thermique**

<i>Emetteur</i>	<i>Poids</i>
ARCELORMITAL	0,09%

- **Emetteurs développant des nouvelles capacités d'électricité à base de charbon thermique**

<i>Emetteur</i>	<i>Poids</i>
EDF	7,09%
ENGIE SA	0,456%
E.ON SE	5,02E-3%
IBERDROLA SA	4,76E-3%
BERKSHIRE HATHAWAY INC	1,54%

- Liste des Green bonds émetteurs privés

Les obligations vertes dans le portefeuille se répartissent par secteur de la façon suivante :

Secteur	Poids 2022
Financial	1,91%
Government	0,67%
Industrial	0,65%
Utilities	0,38%
Consumer, Non-cyclical	0,14%
Communications	0,07%
Basic Materials	0,04%
Technology	0,04%
Energy	0,01%
Consumer, Cyclical	0,00%
Total Green Bonds	3,91%

Le marché des green bonds s'est également ouvert aux émetteurs publics et supranationaux. Nous en avons profité pour renforcer ce segment en procédant aux achats d'émissions supranationales de la Commission Européenne (27,5 M€) et d'émissions de la Caisse Française de Financement (4,5 M€) :

En 2022, les achats en green bonds ont représenté 162 M€, portant le total investi sur cette catégorie d'obligations à 289,0 M€. Au-delà des bancaires, ces investissements ont eu lieu sur des secteurs diversifiés et diversifiant.

4.3.2.2 Part verte/brune/grise des émetteurs privés

Methodologie

La part verte représente les émetteurs en portefeuille ou dans l'univers d'investissement qui réalisent un chiffre d'affaires dans une activité bénéficiant à la transition énergétique et écologique : énergies renouvelables, transports et bâtiments verts, recyclage, protection de la biodiversité, ...

La part verte 1 rassemble les émetteurs dont le chiffre d'affaires dépasse 50% ;

La part verte 2 rassemble les émetteurs dont le chiffre d'affaires est compris entre 10% et 50%.

La part brune représente les émetteurs en portefeuille ou dans l'univers d'investissement qui réalisent un chiffre d'affaires dans une activité liée au charbon, selon 3 niveaux :

- Part brune 1 :
 - Chiffre d'affaires $\geq 30\%$ dans la production d'électricité à base de charbon thermique ou dans l'exploitation d'une mine de charbon thermique,
 - Capacité de production d'électricité à base de charbon thermique $\geq 10\text{GW}$,
 - Extraction annuelle de charbon thermique $\geq 20\text{Mt}$
 - Expansion de nouvelle production d'électricité à base de charbon ou de nouvelle mine de charbon

- Part brune 2 : chiffre d'affaires $\geq 20\%$, capacité électrique $\geq 5\text{GW}$ ou extraction charbon $\geq 10\text{Mt}$

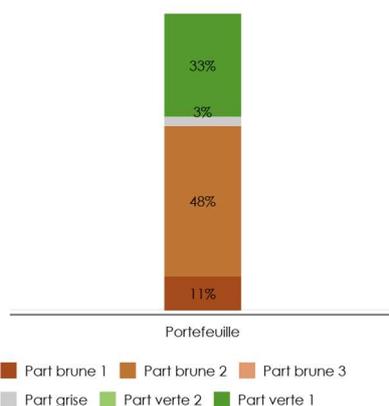
- Part brune 3 : chiffre d'affaires $\geq 10\%$

La part grise désigne les émetteurs répondant simultanément aux définitions des Parts Vertes et Parts Brunnes ci-dessus.

La source d'information pour cette classification provient de MSCI, complétée par l'analyse d'EGAMO.

Analyse

▪ Répartition part Verte / Brune / Grise



▪ Liste des Green Bonds émis par des émetteurs bruns

Libellés	ISIN	Poids
ACHMEA 3 5/8 11/29/25 - 29/08/25	XS2560411543	0,0440%
C 3.713 09/22/28 - 22/09/27	XS2536364081	0,0402%
EDF 1 11/29/33 - 29/08/33	FR0014006U00	7,53E-3%
EOANGR 0 7/8 01/08/25 - 08/12/24	XS2463505581	3,74E-3%

Nota Bene : la répartition ci-dessus concerne les seuls émetteurs privés ayant répondu à savoir 19,69% des émetteurs privés présents en portefeuille.

Cet indicateur est peu significatif au regard du pourcentage de couverture. La part brune peut aussi être, paradoxalement, une conséquence des investissements en green-bonds qui peuvent financer des émetteurs à impact négatifs qui financent précisément ainsi leur transition énergétique.

4.4 Analyse de l'alignement avec la Taxonomie de l'Union Européenne

Méthodologie d'alignement à la Taxonomie de l'UE

Les objectifs de la Taxonomie UE sont :

- Inviter les entreprises à déterminer leur positionnement par rapport à la trajectoire de transition durable de l'UE
- Permettre aux acteurs financiers de privilégier l'allocation de financements aux actifs/projets reconnus comme étant les plus alignés à cette trajectoire.

Ainsi, le règlement crée une classification des activités économiques selon leur potentiel de contribution à 6 objectifs environnementaux définis par l'UE :

- Atténuation du changement climatique
- Adaptation au changement climatique
- Protection et utilisation durable des ressources hydriques et marines
- Transition vers une économie circulaire
- Prévention et contrôle de la pollution
- Protection et restauration de la biodiversité des écosystèmes.

EGAMO utilise l'outil d'alignement à la taxonomie UE du fournisseur de données MSCI qui consiste en une identification des émetteurs qui remplissent les critères minimums (c'est-à-dire l'alignement potentiel) de la taxonomie européenne : Contribution significative aux objectifs environnementaux, Ne pas nuire de manière significative (Do No Significant Harm) et Garanties minimales (Minimum Social Safeguards).

Cela se traduit par une estimation de l'alignement sur la taxonomie européenne en pourcentage maximum du chiffre d'affaires. Cette métrique indique le pourcentage maximum estimé du chiffre d'affaires d'une entreprise provenant de produits et services répondant à des objectifs environnementaux, sur la base du modèle MSCI Sustainable Impact Metrics.

- Les entreprises ayant des controverses environnementales de type "rouge" et "orange", ainsi que des controverses sociales et de gouvernance de type "rouge", sont exclues de la liste car elles ne satisfont pas aux critères "Do No Significant Harm" et "Minimum Social Safeguards" de la taxonomie européenne.
- Sont également exclus :
 - Les producteurs de tabac
 - Les entreprises dont 5 % ou plus des revenus proviennent de la fourniture, de la distribution ou de la vente au détail de produits du tabac
 - Les entreprises impliquées dans des armes controversées.

Analyse de l'alignement à la Taxonomie de l'UE

- Part du portefeuille alignée à la Taxonomie européenne

2022	2021
6,2%	7,2%

	2022	2021
Taux de couverture	95,2%	93,3%

- Part de l'univers d'investissement alignée à la Taxonomie européenne

2022	2021
6,1%	5,9%

	2022	2021
Taux de couverture*	97,60%	99,91%

La donnée Taxonomie est à ce stade mal renseignée par les entreprises. Les providers relaient donc une donnée avec une qualité qui devrait s'améliorer d'ici la fin de l'année 2022 (il est fait obligation de répondre aux entreprises pour fin juin 2022). Le taux de couverture affiché, relativement élevé, tient compte de tous les répondants, y compris de ceux ayant indiqué forfaitairement que leur taux d'alignement était de 0%. Si l'on excluait ces derniers, le taux de couverture ne serait plus que de 27,81%.

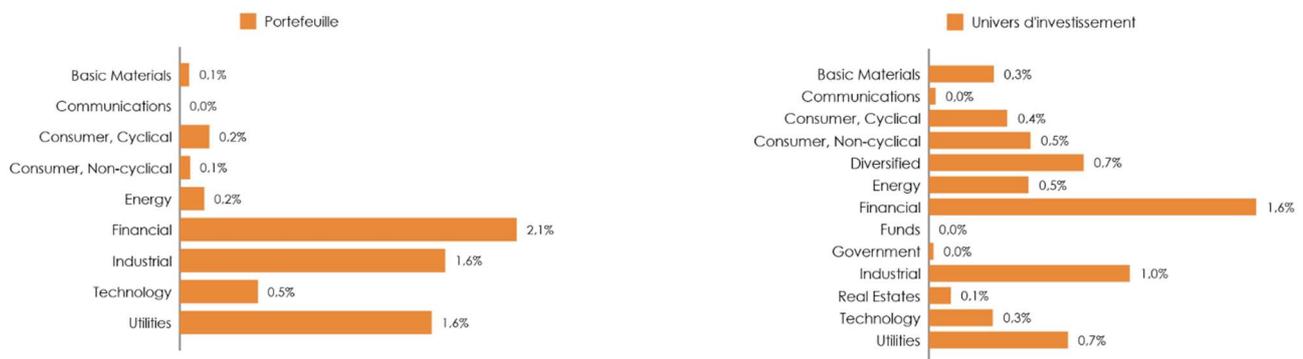
- TOP 5 – Alignement à la taxonomie de l'union européenne

Emetteur	Poids	Contrib	Part du CA aligné à la Taxonomie UE
KLEPIERRE	0,3%	0,3%	100,0%
NEOEN SA	0,0%	0,0%	99,5%
Volitalia SA	0,0%	0,0%	99,0%
EDP RENOVAVEIS SA	0,0%	0,0%	95,6%
ALSTOM SA	0,0%	0,0%	93,6%

- FLOP 5 – Alignement à la taxonomie de l'union européenne

Emetteur	Poids	Contrib	Part du CA aligné à la Taxonomie UE
ACHMEA BV	0,0%	0,0%	0,0%
QUADIENT	0,0%	0,0%	0,0%
CREDIT AGRICOLE ASSURANCES	0,0%	0,0%	0,0%
CREDIT AGRICOLE LONDON	0,3%	0,0%	0,0%
CREDIT AGRICOLE SA	3,3%	0,0%	0,0%

▪ Répartitions par secteurs économiques



EGAMO utilise également MSCI pour présenter les chiffres publiés par les émetteurs sur l'éligibilité de leur activité à la taxonomie UE. Les chiffres présentés ci-dessous diffèrent des données précédentes sur deux points :

- Ce sont des chiffres publiés par les entreprises et non des estimations
- Ils sont relatifs à l'éligibilité à la Taxonomie et non pas à l'alignement

Part des actifs éligibles	RATIO REGLEMENTAIRE	
	EN VALEUR	EN %
INDICATEURS RELATIFS AUX INVESTISSEMENTS		
Part dans des activités économiques éligibles à la Taxonomie	274 006 259	4,84%
Part dans des activités économiques non-éligibles à la Taxonomie	2 749 749 776	48,61%
Part dans des activités économiques éligibles à la taxonomie (base dépenses d'investissement)	330 834 180	5,85%
Part dans des activités économiques non-éligibles à la taxonomie (base dépenses d'investissement)	2 775 300 003	49,06%
Part dans des produits dérivés	-	0%
Part dans des obligations souveraines	82 378 148	1,46%
Part dans des entreprises non-tenues de publier des informations extra-financières au regard de la NFRD	1 716 503 689	30,34%
Trésorerie et équivalent de Trésorerie	-	0,00%
Total Actifs	5 657 067 961	100%
Total Actifs hors obligations souveraines	5 574 689 813	98,54%
Part des investissements dans des activités économiques éligibles à la taxonomie hors obligations souveraines	180 641 850	3,24%
Part des investissements dans des activités économiques éligibles à la taxonomie hors obligations souveraines (base dépenses d'investissement)	237 469 771	4,26%

Sur l'ensemble des actifs analysés qui s'élèvent à 5 657 K€, la donnée de l'éligibilité de l'activité à la Taxonomie n'est disponible que pour un peu plus de la moitié des encours (4,84% + 48,61% pour l'éligibilité sur le chiffre d'affaires soit 53,45%) : soit car les autres émetteurs ne sont pas soumis à la publication de cet indicateur soit car ils n'ont pas publié. Cette part significative du portefeuille pour

laquelle l'information n'est pas disponible est à mettre en rapport avec le poids important des souverains dans le mandat MUTEX AG.

Sur la base des revenus et de ce taux de couverture de 53,45%, la part des activités éligibles à la Taxonomie du portefeuille s'élève à 4,84%.

Sur la base des dépenses d'investissement (avec un taux de couverture légèrement supérieur de 54,91%), la part des activités éligibles à la Taxonomie atteint 5,85%.

4.5 Indicateur de performance climatique

	Portefeuille	Stoxx 600
Potentiel de réchauffement climatique à horizon 2100 (en degrés Celsius)	2,1°C	2,8°C
Taux de Couverture	98,3%	NC

Source : Groupe VYV / Mutex

4.6 Empreinte biodiversité

Méthodologie

L'intégration des risques liés à l'érosion de la biodiversité dans la gestion d'EGAMO, la Convention sur la diversité biologique (CDB) dont les 3 principaux objectifs sont :

La conservation de la diversité biologique ;

L'utilisation durable de la diversité biologique ;

Le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques.

EGAMO gère les risques liés à la biodiversité au travers de sa notation ESG des émetteurs privés et de son suivi d'indicateurs.

Via sa notation ESG des émetteurs privés :

La biodiversité est l'un des indicateurs clés du thème Capital naturel, du pilier environnement du référentiel MSCI.

Ce critère évalue dans quelle mesure les entreprises peuvent être confrontées à une perte d'accès au marché ou à des litiges, des responsabilités ou des coûts de remise en état en raison d'opérations qui endommagent des écosystèmes fragiles.

Les scores des émetteurs sur ce critère sont basés sur :

- Les opérations impliquant une perturbation des sols et dans des régions aux écosystèmes fragiles

- Les politiques ou programmes concernant la biodiversité
- L'utilisation des sols et l'impact sur les communautés
- Les controverses.

Afin de déterminer le score du critère biodiversité, MSCI analyse les 4 impacts suivants :

- Impact négatif sur la biodiversité (ex. perte d'espèces, diversité réduite)
- Impact négatif sur la communauté (ex. dévaluation des terres, contamination des terres, impact sur la santé)
- Surexploitation et épuisement des ressources naturelles
- Perte de valeur économique (ex. pertes pour la pêche, l'industrie du tourisme).

Via son suivi d'indicateurs d'impact :

La DRED a choisi de suivre certains indicateurs, en plus du score du critère biodiversité, avec le module SFDR de MSCI :

- Zones à haute valeur de biodiversité : Sites opérationnels possédés, loués ou gérés dans des zones protégées ou adjacentes à celles-ci, et zones à haute valeur de biodiversité en dehors des zones protégées

Cet indicateur qui correspond à l'Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité numéro 7 défini par la réglementation SFDR est alimenté par les données de MSCI ESG Research.

- Espèces en voie de disparition : Les opérations de l'entreprise affectent les espèces figurant sur la liste rouge de l'UICN et/ou les espèces figurant sur la liste nationale de conservation.

Empreinte biodiversité

- Score du portefeuille sur le critère biodiversité et utilisation des sols (allant de 0 à 10, 10 étant le meilleur score)

2022	2021
7,55/10	7,13/10

	2022	2021
Taux de couverture*	8,58%	9,05%

- Score de l'univers d'investissement sur le critère biodiversité et utilisation des sols (allant de 0 à 10, 10 étant le meilleur score)

2022	2021
7,06/10	7,04/10

	2022	2021
Taux de couverture*	9,81%	10,23%

(*) Le taux de couverture est obtenu en faisant le rapport entre le nombre d'émetteurs présents en portefeuille ayant répondu pour cet indicateur et le nombre de lignes totales du portefeuille. Ce taux s'entend donc hors liquidités et OPC monétaires

• **TOP 5 – Contribution au score biodiversité et utilisation des sols du portefeuille**

Emetteur	Poids	Score Biodiversité
E.ON SE	0,0%	10/10
ACEA SPA	0,9%	10/10
ENEL FINANCE INTL NV	0,2%	10/10
E.ON INTL FINANCE BV	0,2%	10/10
RTE RESEAU DE TRANSPORT	5,6%	10/10

• **Part des investissements du portefeuille effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones**

2022	2021
13,94%	17,93%

• **FLOP 5 – Contribution au score biodiversité et utilisation des sols du portefeuille**

Emetteur	Poids	Score Biodiversité
ARCELORMITTAL	0,8%	3,4/10
BP CAPITAL MARKETS BV	2,8%	3,7/10
BP CAPITAL MARKETS PLC	5,0%	3,7/10
VILMORIN ET COMP	0,1%	4,2/10
ENI SPA	0,1%	5,3/10

• **Part des investissements de l'univers d'investissement effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones**

2022	2021
14,21%	15,35%

	2022	2021
Taux de couverture*	11,34%	14,35%

	2022	2021
Taux de couverture*	12,71%	13,43%

(* Le taux de couverture est obtenu en faisant le rapport entre le nombre d'émetteurs présents en portefeuille ayant répondu pour cet indicateur et le nombre de lignes totales du portefeuille. Ce taux s'entend donc hors liquidités et OPC monétaires

La biodiversité est un enjeu pour lequel il n'existe pas encore d'indicateur qui fasse consensus comme les émissions de GES avec l'enjeu climat. Les émetteurs sont donc confrontés à la difficulté de reporter, ce qui se traduit à ce jour par un taux de couverture faible sur les indicateurs de biodiversité.

4.7 Principales Incidences Négatives

Analyse des émissions de gaz à effet de serre (GES) SCOPE 1 2 3

Méthodologie

Cet indicateur – exprimé en tonnes de Co2 (tCo2) - représente la somme des émissions gaz à effet de serre directes (scope 1) et indirectes (scope 2) ainsi que les émissions en amont et en aval de la société (scope 3) des émetteurs privés en portefeuille.

- le scope 1 correspond aux émissions directes résultant de la combustion d'énergies fossiles, telles que le gaz, pétrole, le charbon, etc.
- le scope 2 est relatif aux émissions indirectes liées à la consommation de l'électricité, de la chaleur ou de la vapeur nécessaire à la fabrication du produit,
- le scope 3 correspond aux autres émissions indirectes, liées au cycle de vie du produit ou du service. On distingue :
 - le scope 3 « amont » : par exemple les émissions liées à l'extraction de matériaux, les émissions liées à la production des biens ou services achetés par l'entreprise ou encore les émissions liées au transport des salariés,
 - le scope 3 « aval » : par exemple les émissions liées à la distribution et à l'utilisation du produit ou encore à sa fin de vie (recyclage ou mise en déchèterie) ; pour les institutions financières, il correspond essentiellement aux émissions de gaz à effet de serre de ses investissements et financements.

Cet indicateur qui correspond à l'Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité numéro 1 défini par la réglementation SFDR est alimenté par les données de MSCI ESG Research.

Le résultat est obtenu en réalisant la somme pondérée par le poids de chaque ligne du résultat de chaque émetteur.

- Emissions totales de GES des émetteurs en portefeuille scope 1 (en tonnes de CO2)

2022	2021
5 188 194	6 029 367

- Emissions totales de GES des émetteurs de l'univers d'investissement scope 1 (en tonnes de CO2)

2022	2021
1 087 129	1 150 000

	2022	2021		2022	2021
Taux de couverture*	93,16%	82,10%	Taux de couverture*	90,05%	95,71%

- Emissions totales de GES des émetteurs en portefeuille scope 2 (en tonnes de CO2)

2022	2021
646 143	709 419

	2022	2021
Taux de couverture*	93,20%	82,10%

- Emissions totales de GES des émetteurs de l'univers d'investissement scope 2 (en tonnes de CO2)

2022	2021
446 095	496 840

	2022	2021
Taux de couverture*	89,43%	95,02%

- Emissions totales de GES des émetteurs en portefeuille scope 3 (en tonnes de CO2)

2022	2021
39 832 328	46 728 701

	2022	2021
Taux de couverture*	92,70%	79,40%

- Emissions totales de GES des émetteurs de l'univers d'investissement scope 1, 2 et 3 (en tonnes de CO2)

2022	2021
20 810 805	22 166 064

	2022	2021
Taux de couverture*	87,52%	87,52%

- Emissions totales de GES des émetteurs en portefeuille scopes 1, 2 et 3 (en tonnes de CO2)

2022	2021
46 309 119	55 379 667

	2022	2021
Taux de couverture*	90,70%	78,00%

- Emissions totales de GES des émetteurs de l'univers d'investissement scopes 1, 2 et 3 (en tonnes de CO2)

2022	2021
28 135 428	30 463 206

	2022	2021
Taux de couverture*	87,10%	87,10%

(*) Le taux de couverture est obtenu en faisant le rapport entre le nombre d'émetteurs présents en portefeuille ayant répondu pour cet indicateur et le nombre de lignes totales du portefeuille. Ce taux s'entend donc hors liquidités et OPC monétaires

La composition du portefeuille titres vifs obligataires de MUTEX est par définition investi sur des émetteurs de forte taille, ayant accès à l'émission sur les marchés réglementés et donc en avance dans la publication des tels indicateurs (notamment scope 3), par rapport à un univers très large. En l'état,

le pilotage ex-ante de cet indicateur est donc peu réaliste. Enfin, compte tenu du pilotage comptable, et d'encours stables, le stock est soumis à forte inertie. La réduction des émissions totales du portefeuille s'explique notamment par la baisse des GES rejetés par certaines sociétés figurant parmi les plus gros émetteurs, d'autant que certaines d'entre elles constituent des expositions importantes de mandat MUTEX. Dans ce cas nous pouvons citer BP (réduction de 7% des émissions de GES), Total Energies (-6%), ENI (-8%), Mercedes-Benz (-4%) ou Renault (-16%).

Le détail des GES émis tout au long de la chaîne de valeur montre que la réduction intervenue entre 2021 et 2022 pour le portefeuille s'explique par une amélioration de la performance pour chacun des scopes.

Analyse des empreintes carbone SCOPE 1 2 3

Méthodologie

Cet indicateur représente la somme des émissions gaz à effet de serre directes (scope 1) et indirectes (scope 2) ainsi que les émissions en amont et en aval de la société (scope 3) par rapport à sa valeur d'entreprise la plus récente, y compris la trésorerie de l'entreprise (EVIC).

- le scope 1 correspond aux émissions directes résultant de la combustion d'énergies fossiles, telles que le gaz, pétrole, le charbon, etc. ;
- le scope 2 est relatif aux émissions indirectes liées à la consommation de l'électricité, de la chaleur ou de la vapeur nécessaire à la fabrication du produit ;
- le scope 3 correspond aux autres émissions indirectes, liées au cycle de vie du produit ou du service. On distingue :
 - le scope 3 « amont » : par exemple les émissions liées à l'extraction de matériaux, les émissions liées à la production des biens ou services achetés par l'entreprise ou encore les émissions liées au transport des salariés,
 - le scope 3 « aval » : par exemple les émissions liées à la distribution et à l'utilisation du produit ou encore à sa fin de vie (recyclage ou mise en déchèterie) ; pour les institutions financières, il correspond essentiellement aux émissions de gaz à effet de serre de ses investissements et financements.

Cet indicateur qui correspond à l'Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité numéro 2 défini par la réglementation SFDR est alimenté par les données de MSCI ESG Research.

Le résultat est obtenu en réalisant la somme pondérée par le poids de chaque ligne du résultat de chaque émetteur.

- Empreinte carbone des émetteurs du portefeuille scopes 1, 2 et 3 (en tonnes de CO2/EUR million EVIC)

2022	2021
496,53	557,98

- Empreinte carbone des émetteurs de l'univers d'investissement scopes 1, 2 et 3 (en tonnes de CO2/EUR million EVIC)

2022	2021
625,19	662,62

	2022	2021
Taux de couverture*	77,47%	67,86%

	2022	2021
Taux de couverture*	75,80%	80,32%

(*) Le taux de couverture est obtenu en faisant le rapport entre le nombre d'émetteurs présents en portefeuille ayant répondu pour cet indicateur et le nombre de lignes totales du portefeuille. Ce taux s'entend donc hors liquidités et OPC monétaires

La composition du portefeuille titres vifs obligataires de MUTEX est par définition investi sur des émetteurs de forte taille, ayant accès à l'émission sur les marchés réglementés ce qui diminue l'impact en relatif à un critère d'EVIC cette fois défavorable aux plus petites valeurs de l'univers. En l'état, le pilotage ex-ante de ce critère est donc également peu réaliste. Enfin, compte tenu du pilotage comptable, et d'encours stables, le stock est soumis à forte inertie.

Analyse des énergies fossiles

Méthodologie

Les énergies fossiles sont l'un des principaux contributeurs au changement climatique.

Cet indicateur donne la part des émetteurs privés (quelle que soit leur taille) en portefeuille ou dans l'univers d'investissement qui ont une activité dans les combustibles fossiles, l'extraction, la transformation, le stockage ou le transport de pétrole, de gaz naturel, de charbon thermique ou de charbon métallurgique.

Cet indicateur qui correspond à l'Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité numéro 4 défini par la réglementation SFDR est alimentée par les données de MSCI ESG Research.

Le résultat est obtenu en réalisant la somme pondérée par le poids de chaque ligne du résultat de chaque émetteur privé.

- Part des investissements dans le portefeuille réalisés dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles

2022	2021
7,07%	7,70%

- Part des émetteurs dans l'univers d'investissement actifs dans le secteur des combustibles fossiles

2022	2021
9,67%	10,83%

	2022	2021
Taux de couverture*	6,10%	5,46%

	2022	2021
Taux de couverture*	8,64%	9,42%

(* Le taux de couverture est obtenu en faisant le rapport entre le nombre d'émetteurs présents en portefeuille ayant répondu pour cet indicateur et le nombre de lignes totales du portefeuille. Ce taux s'entend donc hors liquidités et OPC monétaires

Taux de couverture trop peu significatif pour en faire un critère de gestion pertinent même si ce critère est pris en compte pour tout nouvel investissement. L'inertie du stock entre également en considération.

Analyse des consommation et production d'énergie non renouvelable

Méthodologie

Cet indicateur donne la part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie des émetteurs privés en portefeuille ou dans l'univers d'investissement.

Cet indicateur qui correspond à l'Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité numéro 5 défini par la réglementation SFDR est alimentée par les données de MSCI ESG Research.

Le résultat est obtenu en réalisant la somme pondérée par le poids de chaque ligne du résultat de chaque émetteur privé.

- Part de la consommation et production d'énergie non renouvelable par rapport aux sources d'énergie renouvelable des émetteurs en portefeuille

2022	2021
75,03%	74,99%

- Part de la consommation et production d'énergie non renouvelable par rapport aux sources d'énergie renouvelable des émetteurs dans l'univers d'investissement

2022	2021
75,61%	77,95%

	2022	2021		2022	2021
Taux de couverture*	94,78%	96,95%	Taux de couverture*	80,60%	84,10%

(*) Le taux de couverture est obtenu en faisant le rapport entre le nombre d'émetteurs présents en portefeuille ayant répondu pour cet indicateur et le nombre de lignes totales du portefeuille. Ce taux s'entend donc hors liquidités et OPC monétaires

Il s'agit ici du reflet des pratiques des émetteurs en l'état actuel de l'offre d'alternatives proposées aux énergies non renouvelables encore insuffisante. De même, le poids du stock limite la prise en compte de l'indicateur sur les nouveaux investissements.

Analyse de la consommation d'énergie

Méthodologie

Cet indicateur représente la consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des émetteurs privés en portefeuille ou dans l'univers d'investissement, par secteur à fort impact climatique.

Ces secteurs sont détaillés dans le rapport ESMA – Annexe 1 de la directive européenne :

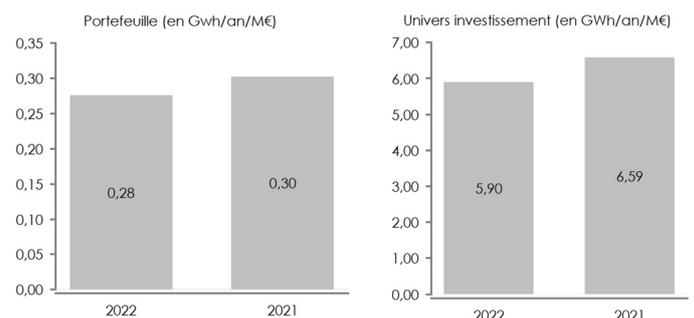
https://www.esma.europa.eu/sites/default/files/library/jc_2021_03_joint_esas_final_report_on_rts_under_sfdr.pdf

Cet indicateur qui correspond à l'Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité numéro 6 défini par la réglementation SFDR est alimentée par les données de MSCI ESG Research.

Le résultat est obtenu en réalisant la somme pondérée par le poids de chaque ligne du résultat de chaque émetteur privé.

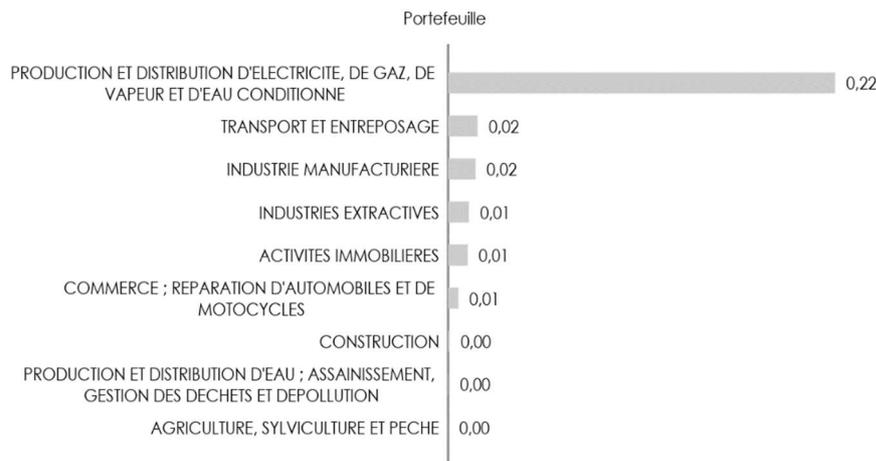
Evolution des consommations d'énergie (en GWh/an/M€)

	2022	2021	Ecart
Portefeuille	0,28	0,30	-0,03
Univers d'investissement	5,90	6,59	-0,69



Taux de couverture*	2022	2021
Portefeuille	94,78%	96,95%
Univers d'investissement	80,59%	84,07%

- **Contribution par secteur (en GWh/an/M€)**



(*) Le taux de couverture est obtenu en faisant le rapport entre le nombre d'émetteurs présents en portefeuille ayant répondu pour cet indicateur et le nombre de lignes totales du portefeuille. Ce taux s'entend donc hors liquidités et OPC monétaires

- **Top 5 des émetteurs du portefeuille**

Emetteur	Poids	Contrib	Secteur
EDF	7,09%	0,16	PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ELECTRICITE, DE GAZ, DE VAPEUR ET D'EAU CONDITIONNE
ENGIE SA	0,46%	0,04	PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ELECTRICITE, DE GAZ, DE VAPEUR ET D'EAU CONDITIONNE
RTE RESEAU DE TRANSPORT	0,70%	0,02	PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ELECTRICITE, DE GAZ, DE VAPEUR ET D'EAU CONDITIONNE
EQUINOR ASA	0,97%	0,01	INDUSTRIES EXTRACTIVES
SOCIETE NATIONALE SNCF SA	1,13%	0,01	TRANSPORT ET ENTREPOSAGE

EDF est la principale exposition du portefeuille « corporates » de MUTEX. Il s'agit d'un choix historique sur le couple rendement risque de la signature.

Analyse de rejet d'eaux usées

Méthodologie

Cet indicateur présente les rejets d'eaux usées dans les eaux de surface résultant d'activités industrielles ou manufacturières et s'exprime en tonnes par M€ investi.

Cet indicateur qui correspond à l'Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité numéro 8 défini par la réglementation SFDR est alimentée par les données de MSCI ESG Research.

Le résultat est obtenu en réalisant la somme pondérée par le poids de chaque ligne du résultat de chaque émetteur privé.

- Rejets d'eaux usées des émetteurs en portefeuille (en tonnes par M€ investi)

2022	2021
888 820	799 714

- Rejets d'eaux usées des émetteurs de l'univers d'investissement (en tonnes par M€ investi)

2022	2021
3 212 116	3 741 911

	2022	2021		2022	2021
Taux de couverture*	8,14%	7,02%	Taux de couverture*	6,28%	6,92%

(*) Le taux de couverture est obtenu en faisant le rapport entre le nombre d'émetteurs présents en portefeuille ayant répondu pour cet indicateur et le nombre de lignes totales du portefeuille. Ce taux s'entend donc hors liquidités et OPC monétaires

Taux de couverture trop peu significatif pour en faire un critère de gestion pertinent même si ce critère est pris en compte pour tout nouvel investissement. L'inertie du stock entre également en considération.

Analyse de l'émission des déchets dangereux et radioactifs

Méthodologie

Les déchets dangereux correspondent à la liste de produits tels que définis à l'article 3, paragraphe 2, de la directive européenne 2008/98/CE :

<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:02008L0098-20180705&from=EN>

Et détaillé dans le rapport ESMA suivant :

https://www.esma.europa.eu/sites/default/files/library/jc_2021_03_joint_esas_final_report_on_rts_under_sfdr.pdf

Cet indicateur donne la quantité de déchets dangereux et radioactifs générés par des émetteurs privés en portefeuille ou dans l'univers d'investissement, en tonnes par million d'euros investi.

Cet indicateur qui correspond à l'Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité numéro 9 défini par la réglementation SFDR est alimentée par les données de MSCI ESG Research.

Le résultat est obtenu en réalisant la somme pondérée par le poids de chaque ligne du résultat de chaque émetteur privé.

- Quantité de déchets dangereux et radioactifs générés par les émetteurs en portefeuille par million d'euros investis (en tonnes de déchets)

2022	2021
63 378	64 713

- Quantité de déchets dangereux et radioactifs générés par les émetteurs de l'univers d'investissement par million d'euros investis (en tonnes de déchets)

2022	2021
41 316	43 427

(*) Le taux de couverture est obtenu en faisant le rapport entre le nombre d'émetteurs présents en portefeuille ayant répondu pour cet indicateur et le nombre de lignes totales du portefeuille. Ce taux s'entend donc hors liquidités et OPC monétaires

	2022	2021
Taux de couverture*	32,99%	27,15%

	2022	2021
Taux de couverture*	33,19%	34,20%

Taux de couverture trop peu significatif pour en faire un critère de gestion pertinent même si ce critère est pris en compte pour tout nouvel investissement. L'inertie du stock entre également en considération.

Analyse des violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE

Méthodologie

Cet indicateur représente la part des investissements dans les émetteurs privés en portefeuille ou dans l'univers d'investissement impliqués dans des violations des principes du pacte Mondiale des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE.

L'évaluation globale de l'émetteur indique si une entreprise a une controverse notable liée à ses opérations et/ou produits, et la gravité de l'impact social ou environnemental de la controverse. Cet indicateur qui correspond à l'Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité numéro 10 défini par la réglementation SFDR est alimentée par les données de MSCI ESG Research.

Le résultat est obtenu en réalisant la somme pondérée par le poids de chaque ligne du résultat de chaque émetteur privé.

- Part du portefeuille dans les émetteurs impliqués dans des violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE)

2022	2021
0,11%	0,00%

- Part de l'univers d'investissement dans les émetteurs impliqués dans des violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE)

2022	2021
0,64%	0,27%

	2022	2021
Taux de couverture*	92,88%	82,06%

	2022	2021
Taux de couverture*	89,70%	100,00%

L'exposition très faible est le reflet de l'application de la politique ESG d'EGAMO. L'apparition d'une ligne de pondération infinitésimale en 2022 sur le portefeuille relève de l'émergence d'une controverse et non d'un investissement net.

(*) Le taux de couverture est obtenu en faisant le rapport entre le nombre d'émetteurs présents en portefeuille ayant répondu pour cet indicateur et le nombre de lignes totales du portefeuille. Ce taux s'entend donc hors liquidités et OPC monétaires

Analyse de la surveillance du respect des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE

Méthodologie

Cet indicateur représente la part d'investissement dans des émetteurs privés en portefeuille ou dans l'univers d'investissement qui ont une politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ou de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations.

Cet indicateur qui correspond à l'Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité numéro 11 défini par la réglementation SFDR est alimentée par les données de MSCI ESG Research.

Le résultat est obtenu en réalisant la somme pondérée par le poids de chaque ligne du résultat de chaque émetteur privé.

- Part du portefeuille investie dans les émetteurs sans politique de surveillance du respect des principes directeurs de l'OCDE)

2022	2021
80,46%	77,93%

- Part de l'univers d'investissement constituée sans politique de surveillance du respect des principes directeurs de l'OCDE)

2022	2021
81,81%	83,48%

	2022	2021
Taux de couverture*	80,96%	68,80%

	2022	2021
Taux de couverture*	72,88%	76,73%

(*) Le taux de couverture est obtenu en faisant le rapport entre le nombre d'émetteurs présents en portefeuille ayant répondu pour cet indicateur et le nombre de lignes totales du portefeuille. Ce taux s'entend donc hors liquidités et OPC monétaires

Il s'agit ici du reflet des pratiques des émetteurs sans prise en compte ex-ante dans les actes de gestion. Là aussi, le poids du stock limite la prise en compte de l'indicateur sur les nouveaux investissements.

Analyse de l'écart salarial homme/femme

Méthodologie

L'écart salarial entre les femmes et les hommes est défini comme la différence entre le salaire brut horaire moyen des hommes et des femmes rapportée au salaire brut horaire moyen des hommes.

Les données sont exprimées en pourcentage du revenu des hommes.

Cet indicateur qui correspond à l'Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité numéro 12 défini par la réglementation SFDR est alimentée par les données de MSCI ESG Research.

Le résultat est obtenu en réalisant la somme pondérée par le poids de chaque ligne du résultat de chaque émetteur privé.

- Ecart salarial homme/femme pour les émetteurs en portefeuille

2022	2021
0,33%	0,12%

- Ecart salarial homme/femme pour les émetteurs de l'univers d'investissement

2022	2021
0,92%	0,16%

	2022	2021
Taux de couverture*	18,75%	17,32%

	2022	2021
Taux de couverture*	16,35%	18,02%

(*) Le taux de couverture est obtenu en faisant le rapport entre le nombre d'émetteurs présents en portefeuille ayant répondu pour cet indicateur et le nombre de lignes totales du portefeuille. Ce taux s'entend donc hors liquidités et OPC monétaires

Si ce critère est pris en compte pour tout nouvel investissement, le résultat meilleur que celui de l'univers provient de la composition et de l'inertie du stock. Le taux de couverture étant toujours assez peu significatif.

Analyse de la mixité au sein des conseils d'administration

Méthodologie

La Mixité au sein des conseils d'administration est définie comme le pourcentage de femmes présentes au sein du conseil d'administration de leur entreprise. Pour les émetteurs dotés d'un conseil

d'administration à deux niveaux, le calcul est basé sur les membres du Conseil de surveillance uniquement.

Cet indicateur qui correspond à l'Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité numéro 13 défini par la réglementation SFDR est alimentée par les données de MSCI ESG Research.

Le résultat est obtenu en réalisant la somme pondérée par le poids de chaque ligne du résultat de chaque émetteur privé.

- Mixité au sein des conseils d'administration des émetteurs en portefeuille

2022		2021	
45,60%		41,62%	
	2022		2021

Taux de couverture*	93,17%	81,75%
---------------------	--------	--------

- Mixité au sein des conseils d'administration des émetteurs de l'univers d'investissement

2022		2021	
36,57%		36,01%	

	2022	2021
Taux de couverture*	90,60%	94,70%

(*) Le taux de couverture est obtenu en faisant le rapport entre le nombre d'émetteurs présents en portefeuille ayant répondu pour cet indicateur et le nombre de lignes totales du portefeuille. Ce taux s'entend donc hors liquidités et OPC monétaires

Si ce critère est pris en compte pour tout nouvel investissement, le résultat meilleur que celui de l'univers provient de la composition et de l'inertie du stock.

Analyse de l'indicateur d'exposition à des armes controversées

Méthodologie

Cet indicateur représente la part d'investissement dans des émetteurs privés en portefeuille ou dans l'univers d'investissement qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées (mines terrestres, armes chimiques et armes biologiques).

Cet indicateur qui correspond à l'Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité numéro 14 défini par la réglementation SFDR est alimentée par les données de MSCI ESG Research.

Ce critère est une exclusion réglementaire.

Le résultat est obtenu en réalisant la somme pondérée par le poids de chaque ligne du résultat de chaque émetteur privé.

- Part du portefeuille investie dans des émetteurs exposés à des armes controversées

2022	2021
0,00%	0,00%

	2022	2021
Taux de couverture*	93,46%	82,06%

- Part de l'univers composée d'émetteurs exposés à des armes controversées

2022	2021
0,00%	0,00%

	2022	2021
Taux de couverture*	92,08%	95,66%

(*) Le taux de couverture est obtenu en faisant le rapport entre le nombre d'émetteurs présents en portefeuille ayant répondu pour cet indicateur et le nombre de lignes totales du portefeuille. Ce taux s'entend donc hors liquidités et OPC monétaires

Analyse des émetteurs faisant l'objet de sanctions sociales

Méthodologie

Cet indicateur représente la part des investissements dans le portefeuille ou faisant partie de son univers, réalisés dans des pays connaissant des violations de normes sociales tel que définies par l'EEAS (European External Action Service) :

https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-8-2016-0298_FR.html

Cet indicateur qui correspond à l'Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité numéro 16 défini par la réglementation SFDR est alimentée par les données de MSCI ESG Research.

Le résultat est obtenu en réalisant la somme pondérée par le poids de chaque ligne du résultat de chaque émetteur public.

- Part du portefeuille investie dans des Etats faisant l'objet de sanctions de l'Union Européenne

2022	2021
0,00%	0,00%

	2022	2021
Taux de couverture*	89,73%	90,58%

- Part du portefeuille investie dans des Etats faisant l'objet de sanctions de l'Union Européenne

2022	2021
0,00%	0,00%

	2022	2021
Taux de couverture*	47,70%	40,40%

(*) Le taux de couverture est obtenu en faisant le rapport entre le nombre d'émetteurs présents en portefeuille ayant répondu pour cet indicateur et le nombre de lignes totales du portefeuille. Ce taux s'entend donc hors liquidités et OPC monétaires

Analyse des émetteurs ayant mis en place des initiatives de réduction de l'empreinte carbone

Méthodologie

Cet indicateur permet de mesurer la part des entreprises en portefeuille qui ont mis en place des initiatives de réduction de leur empreinte carbone avec l'objectif de l'aligner avec les accords de Paris.

Cet indicateur qui correspond à l'Indicateur additionnel d'incidences négatives sur la durabilité environnemental numéro 4 défini par la réglementation SFDR est alimenté par les données de MSCI ESG Research.

Le résultat est obtenu en réalisant la somme pondérée par le poids de chaque ligne des émetteurs dont l'activité engendre une hausse implicite de la température inférieure à 2 degrés (évalué sur la base du Scope 3).

- Part du portefeuille investi dans des émetteurs ayant mis en place des initiatives de réduction d'empreinte carbone

2022	2021
60,83%	90,32%

- Part de l'Univers constitué d'émetteurs ayant mis en place des initiatives de réduction d'empreinte carbone

2022	2021
57,52%	59,18%

	2022	2021
Taux de couverture*	90,54%	34,95%

	2022	2021
Taux de couverture*	87,37%	48,62%

(* Le taux de couverture est obtenu en faisant le rapport entre le nombre d'émetteurs présents en portefeuille ayant répondu pour cet indicateur et le nombre de lignes totales du portefeuille. Ce taux s'entend donc hors liquidités et OPC monétaires

La méthodologie d'EGAMO sur la constitution des univers explique le taux de couverture supérieur à l'univers. La prise en compte des critères ESG, le résultat meilleur que celui de l'univers.

Analyse des émetteurs disposant d'une politique de respect des droits humains

Méthodologie

Cet indicateur permet de mesurer la part des entreprises en portefeuille qui disposent d'une politique de respect des droits humains.

Cet indicateur qui correspond à l'Indicateur additionnel d'incidences négatives sur la durabilité social numéro 9 défini par la réglementation SFDR est alimenté par les données de MSCI ESG Research.

Le résultat est obtenu en réalisant la somme pondérée par le poids de chaque ligne des émetteurs disposant d'une politique de respect des droits humains.

- Part du portefeuille investi dans des émetteurs ayant une politique de respect des droits humains

2022	2021
99,33%	97,41%

- Part de l'univers constitué d'émetteurs ayant une politique de respect des droits humains

2022	2021
93,38%	83,76%

	2022	2021
Taux de couverture*	86,46%	35,10%

	2022	2021
Taux de couverture*	77,30%	41,28%

(*) Le taux de couverture est obtenu en faisant le rapport entre le nombre d'émetteurs présents en portefeuille ayant répondu pour cet indicateur et le nombre de lignes totales du portefeuille. Ce taux s'entend donc hors liquidités et OPC monétaires

La méthodologie d'EGAMO sur la constitution des univers explique le taux de couverture supérieur à l'univers. La prise en compte des critères ESG, le résultat meilleur que celui de l'univers.

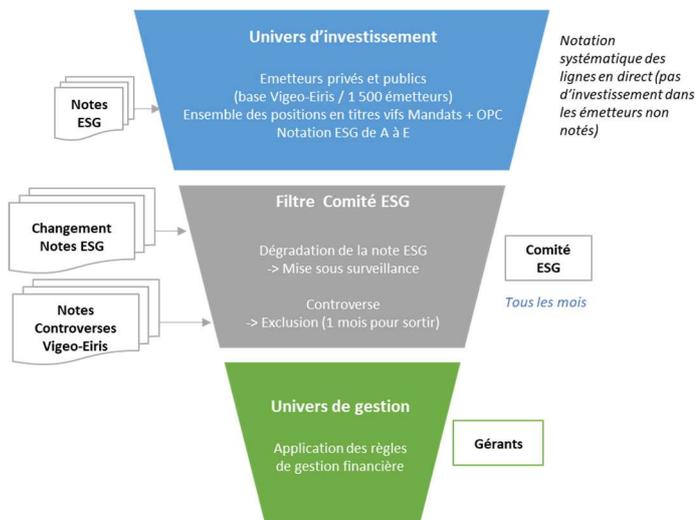
5. Modalités d'intégration des résultats ESG dans le processus d'investissement

5.1 Objectifs de performance sociétale et décisions d'investissement

A ce stade, MUTEX n'a pas fixé d'objectifs quantitatifs ESG sur l'ensemble de son portefeuille, notamment en termes de niveau global de performance sociétale (mesuré par le scoring ESG des émetteurs et des portefeuilles).

5.2 Processus d'intégration ESG

Le processus d'intégration ESG consiste à ajuster l'appréciation ESG portée sur un émetteur à l'issue de l'examen d'éventuelles controverses, lequel examen débouche sur une décision prise par le Comité ESG :



CRITERES D'EVALUATION DES CONTROVERSES ISS

- *Sévérité de la controverse : critique, forte, significative, mineure*
- *Degré de réactivité de l'émetteur : proactive, corrective, réactive, non communicative*
- *Fréquence de survenance des controverses : récurrente, fréquente, occasionnelle, rare*

RÔLE DU COMITE ESG

- *Définit l'univers investissable ESG (notation ESG)*
- *Etablit des listes de surveillance / interdiction, construites sur la base des variations de notes / indicateurs ESG*
- *Peut réhausser (bonus) ou dégrader (malus) la note finale d'un émetteur (ajout d'un malus à la note ESG en cas de controverses)*
- *Peut autoriser / exclure un émetteur de l'univers*
- *Examine et arrête la politique des droits de vote*
- *Vérifie la bonne application de la politique d'engagement*

Dans le cadre des décisions qu'il prend, le Comité CESG peut être amené à exclure des émetteurs en fonction de la gravité des pratiques ESG mises en cause et conduisant de facto à la vente des actifs concernés.

5.3 Gestion du risque climatique

L'estimation du risque climatique est capturée dans la notation de la thématique « Environnement », selon la méthodologie MSCI ESG Research.

Sur le portefeuille MUTEX il n'a pas encore été défini d'objectifs de réduction des gaz à effet de serre pour respecter les accords de Paris sur le climat.

EGAMO a lancé une réflexion sur la construction de sa propre Stratégie Bas Carbone. La mise en place d'objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de compensation visant à la neutralité carbone, en conformité avec les articles 2 et 4 de l'accord de Paris, au niveau de l'entreprise, se traduira par une déclinaison au niveau de l'ensemble des portefeuilles d'investissement (périmètre Scope 3 downstream, au sens du protocole GHG 1).

5.4 Stratégie de vote et d'engagement

Du fait de la délégation de gestion de ses actifs cotés, MUTEX s'appuie principalement sur son délégataire pour sa stratégie de vote et d'engagement.

¹ <https://ghgprotocol.org/>

L'engagement avec les émetteurs est un élément essentiel de la politique d'investissement responsable d'EGAMO. Il consiste à :

- Dialoguer pour comprendre les enjeux ESG des entreprises dans lesquelles la SGP investit, encourager à rendre publiques leurs stratégies, politiques et performances ESG
- Inciter la transparence lors d'une controverse et/ou la prise de mesures correctives
- Exercer les droits de vote en intégrant les enjeux ESG dans la politique de vote
- Expliquer les intentions de vote défavorables en amont des assemblées générales pour susciter la prise en compte de l'ESG dans leurs résolutions.

EGAMO vote sur l'ensemble des valeurs de la zone euro en intégrant dans ses décisions une politique de vote ISR et donc par voie de conséquence pour tous les titres actions de la zone euro présents dans les OPC EGAMO figurant dans le mandat MUTEX.

Principes de la politique d'engagement d'EGAMO

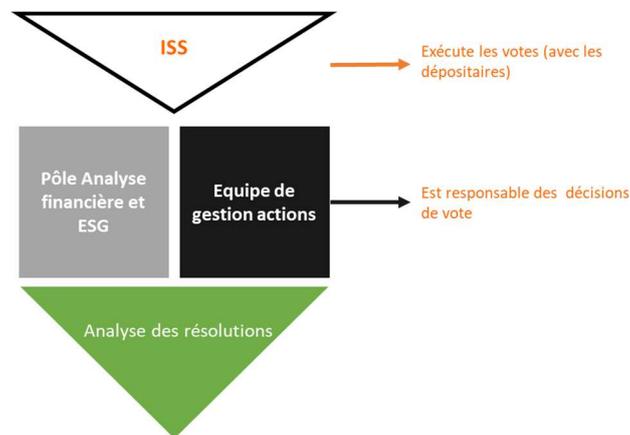
L'ENGAGEMENT SELON EGAMO					
<ul style="list-style-type: none"> • Dialoguer avec les émetteurs pour mieux comprendre leurs enjeux ESG • Encourager les émetteurs à rendre publiques leurs stratégies, politiques et performances ESG • Inciter les entreprises à la transparence lors d'une controverse et la prise de mesures correctives • Exercer les droits de vote en intégrant les enjeux ESG dans la politique de vote • Expliquer les intentions de vote défavorables aux émetteurs en amont des assemblées générales pour susciter la prise en compte de l'ESG dans leurs résolutions 					
<table border="1"> <tr> <td style="text-align: center;">EMETTEURS CIBLES</td> </tr> <tr> <td> <ul style="list-style-type: none"> • Faible notation sur une ou plusieurs des thématiques ESG • Non communication ou non progression sur les indicateurs d'impact retenus • Existence de controverses majeures et absence de mesures correctives • Résolutions de vote contre aux assemblées générales </td> </tr> </table>	EMETTEURS CIBLES	<ul style="list-style-type: none"> • Faible notation sur une ou plusieurs des thématiques ESG • Non communication ou non progression sur les indicateurs d'impact retenus • Existence de controverses majeures et absence de mesures correctives • Résolutions de vote contre aux assemblées générales 	<table border="1"> <tr> <td style="text-align: center;">PERIMETRE</td> </tr> <tr> <td>Ensemble des valeurs de l'univers d'investissement notées, et qui font l'objet d'une autorisation d'investissement</td> </tr> </table>	PERIMETRE	Ensemble des valeurs de l'univers d'investissement notées, et qui font l'objet d'une autorisation d'investissement
EMETTEURS CIBLES					
<ul style="list-style-type: none"> • Faible notation sur une ou plusieurs des thématiques ESG • Non communication ou non progression sur les indicateurs d'impact retenus • Existence de controverses majeures et absence de mesures correctives • Résolutions de vote contre aux assemblées générales 					
PERIMETRE					
Ensemble des valeurs de l'univers d'investissement notées, et qui font l'objet d'une autorisation d'investissement					

Principes de la politique de vote d'EGAMO

<table border="1"> <tr> <td style="text-align: center;">PHILOSOPHIE</td> </tr> <tr> <td> <ul style="list-style-type: none"> • Transparence et intégrité • Equilibre et indépendance des pouvoirs • Respect de l'intérêt de tous les actionnaires • Intérêt à long terme de l'entreprise • Enjeux environnementaux et sociaux </td> </tr> </table>	PHILOSOPHIE	<ul style="list-style-type: none"> • Transparence et intégrité • Equilibre et indépendance des pouvoirs • Respect de l'intérêt de tous les actionnaires • Intérêt à long terme de l'entreprise • Enjeux environnementaux et sociaux 	<table border="1"> <tr> <td style="text-align: center;">PERIMETRE</td> </tr> <tr> <td> <ul style="list-style-type: none"> • Vote sur toutes les positions en titres vifs, sur OPC et mandats (sauf en cas de conflit d'intérêt avéré) • Pas de limite de détention • Pas de contraintes géographiques </td> </tr> </table>	PERIMETRE	<ul style="list-style-type: none"> • Vote sur toutes les positions en titres vifs, sur OPC et mandats (sauf en cas de conflit d'intérêt avéré) • Pas de limite de détention • Pas de contraintes géographiques
PHILOSOPHIE					
<ul style="list-style-type: none"> • Transparence et intégrité • Equilibre et indépendance des pouvoirs • Respect de l'intérêt de tous les actionnaires • Intérêt à long terme de l'entreprise • Enjeux environnementaux et sociaux 					
PERIMETRE					
<ul style="list-style-type: none"> • Vote sur toutes les positions en titres vifs, sur OPC et mandats (sauf en cas de conflit d'intérêt avéré) • Pas de limite de détention • Pas de contraintes géographiques 					
<table border="1"> <tr> <td style="text-align: center;">6 DOMAINES D'ACTIONS</td> </tr> <tr> <td> <ul style="list-style-type: none"> • Gouvernance d'entreprise (séparation des pouvoirs, composition du CA, justification de la rémunération, représentativité H/F et minorités, controverses) • Rémunération des dirigeants (transparence, indemnités de départ en cas d'échecs, indépendance du comité de rémunération) • Structure capitalistique (respect de l'intérêt des actionnaires, respect du principe « Une action, une voix ») • Comptes, transparence des informations • Fusions, acquisitions, cessions d'actifs • Enjeux environnementaux et sociaux </td> </tr> </table>		6 DOMAINES D'ACTIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Gouvernance d'entreprise (séparation des pouvoirs, composition du CA, justification de la rémunération, représentativité H/F et minorités, controverses) • Rémunération des dirigeants (transparence, indemnités de départ en cas d'échecs, indépendance du comité de rémunération) • Structure capitalistique (respect de l'intérêt des actionnaires, respect du principe « Une action, une voix ») • Comptes, transparence des informations • Fusions, acquisitions, cessions d'actifs • Enjeux environnementaux et sociaux 		
6 DOMAINES D'ACTIONS					
<ul style="list-style-type: none"> • Gouvernance d'entreprise (séparation des pouvoirs, composition du CA, justification de la rémunération, représentativité H/F et minorités, controverses) • Rémunération des dirigeants (transparence, indemnités de départ en cas d'échecs, indépendance du comité de rémunération) • Structure capitalistique (respect de l'intérêt des actionnaires, respect du principe « Une action, une voix ») • Comptes, transparence des informations • Fusions, acquisitions, cessions d'actifs • Enjeux environnementaux et sociaux 					

« Egamo reste sensible aux controverses sur les domaines ESG, notamment concernant les émissions de CO2 et le traitement des déchets mais aussi via la prévention des accidents, le droit des employés et le dialogue social et peut sanctionner les dirigeants et administrateurs, si nécessaire lors des résolutions de renouvellement »

Macro-processus d'exercice des votes d'EGAMO



Les différents types d'engagement chez EGAMO sont les suivants :

- Engagements individuels continus
 - EGAMO engage directement avec des émetteurs
 - À la suite de controverses ou dans le cadre d'un dialogue général sur la politique ESG de l'émetteur.

Sur les 5 émetteurs contactés par Egamo, MUTEX est investi sur Novartis (0,21% du portefeuille), Carrefour (0,10% du portefeuille) et Coca Cola (0,28% du portefeuille).

NOVARTIS	<ul style="list-style-type: none"> • CESG de janvier • Description : En janvier 2018, les médias ont relayé des allégations basées sur un rapport de l'ONG Changing Markets selon lesquelles les usines d'exportation de médicaments, y compris celles exploitées par Viatris Inc., (anciennement Mylan NV), et liées aux chaînes d'approvisionnement de Takeda Pharmaceutical Co., Ltd., Novartis AG et Pfizer Inc., déversaient des déchets hautement toxiques et contamineraient des cours d'eau à Hyderabad, dans l'État de Telangana, en Inde. Les allégations étaient basées sur des échantillons d'eau prélevés à l'extérieur d'usines pharmaceutiques qui montraient des niveaux d'arsenic et de chrome hexavalent - parmi d'autres cancérigènes humains connus - supérieurs aux concentrations locales et internationales autorisées. L'impact environnemental de l'industrie pharmaceutique à Hyderabad a été souligné à plusieurs reprises, notamment dans un rapport de février 2020 de l'ONG Swedwatch, et dans les médias locaux, qui ont rapporté en août 2021 que le Telangana State Pollution Control Board (TSPCB) a révélé que l'industrie aurait généré 310 000 tonnes de déchets dangereux entre 2019 et 2020. • Réponse : Novartis travaillerait avec ses fournisseurs en Inde et en Chine afin d'élaborer des plans d'atténuation pour répondre aux conclusions en matière d'hygiène industrielle et s'est engagée dans le renforcement de ses capacités.
CARREFOUR	<ul style="list-style-type: none"> • CESG de mars • Controverse : Carrefour SA n'a pas encore pris de mesures de diligence raisonnable suffisantes pour répondre aux allégations de bénéficiaire, via sa chaîne d'approvisionnement, de l'utilisation du travail forcé des Ouïghours. L'entreprise est toujours liée à des signalements de travail forcé dans sa chaîne d'approvisionnement et n'a pas encore démontré qu'elle a entrepris des mesures correctives raisonnables et renforcées en matière de droits de l'homme conformément aux meilleures pratiques en matière de conduite responsable des affaires, ISS considère ces allégations comme une source de préoccupation. • Réponse : Carrefour n'a pas répondu aux demandes de renseignements d'ISS ESG
COCA COLA	<ul style="list-style-type: none"> • CESG d'avril • Controverse : Coca-Cola Beverages Philippines, Inc. est accusée de négligence dans la prise en charge des menaces de mort dirigées contre des dirigeants syndicaux et de se livrer à du démantèlement syndical aux Philippines, selon l'UITA. En avril 2021, l'UITA a exprimé ses réserves quant à l'engagement de l'entreprise en faveur de la liberté d'association et de la négociation collective. Des préoccupations similaires concernant le démantèlement des syndicats par le biais de licenciements massifs d'employés ont été signalées en 2018, et l'entreprise a fait valoir qu'elles étaient dues à une restructuration des opérations. • Réponse : En communication avec ISS depuis 2018, Coca-Cola a maintenu que les allégations de l'UITA concernant le démantèlement syndical ne sont pas factuelles et sont en cours d'évaluation par le ministère du Travail et de l'Emploi (DOLE) des Philippines. La société a souligné ses efforts pour s'engager auprès de plusieurs syndicats dans le pays, au travers de réunions avec ses employés après les menaces de mort présumées, réaffirmant le respect de la liberté d'association par CCBPI.

- Engagements individuels thématiques
 - EGAMO engage directement avec des émetteurs
 - Sur des thématiques trans-sectorielles
 - Par exemple :
 - Part des administrateurs salariés au CA
 - Indépendance du Board
 - Chaîne fournisseurs (Ouighours)

- Engagements collaboratifs thématiques
 - EGAMO engage au côté d'autres investisseurs ou sociétés de gestion, dans le cadre d'une initiative ou d'une coalition d'investisseurs
 - Sur des thématiques trans-sectorielles
 - Par exemple :
 - Climat et Biodiversité avec le CDP
 - Transition alimentaire avec FAIRR

La politique d'engagement donne lieu à la publication d'un rapport d'engagement annuel (disponible sur notre site internet : <http://www.egamo.fr/Informations-reglementaires>) et dont voici les principaux résultats pour l'année 2022

En 2022, EGAMO a réalisé 101 engagements auprès de 97 entreprises. 28 de nos actions d'engagements ont fait l'objet d'une réponse.

Les principaux thèmes abordés au cours des échanges ont été les suivants :

- Environnement climat
 - Engagement CDP « SBT campaign »
 - Sur 27 émetteurs contactés par la DRED en 2022, 4 ont répondu. Parmi eux, MUTEX est investi sur Wendel (0.06% du portefeuille) et Lloyds (0.07% du portefeuille).

LLOYDS	Publication mi-octobre d'objectifs. Utilisation de scénarios "UK" (Comité sur le changement climat) ou "monde" (AIE). Travaille activement à l'obtention d'une vérification externe de ses objectifs, potentiellement via la norme SBTi
WENDEL	Validation à date de 56% des objectifs de réduction GES (par les sociétés en portefeuille) par SBTi. Attente d'approbation à 2023 des objectifs. En discussion régulière avec le CDP

- Environnement biodiversité :
 - o Engagement CDP « non disclosure campaign »
 - o Sur 13 émetteurs contactés par la DRED en 2022, 7 l'ont été sur le questionnaire forêt et 5 sur le questionnaire eau.
- Social
 - o Engagement avec FAIRR sur les protéines durables
 - o Cette année Egamo a engagé avec Casino, signature sur laquelle MUTEX n'ets pas investi.

Le détail du classement à l'issue de l'engagement est disponible en Annexe 3.

- Controverses sur La part des administrateurs salariés
 - o 29 émetteurs ont été contactés, 7 ont répondu :

APERAM : aucun, se justifie par le fait que la législation luxembourgeoise ne l'exige pas. Pas d'exposition.

COVIVIO : aucun, se justifie par la faible taille de leurs effectifs qui les exclut de la loi sur la représentation des salariés au Board (0.30% du portefeuille MUTEX).

UNIBAIL : pas d'exigence légale sur le sujet (0.53% du portefeuille MUTEX)

ING : pas d'exigence légale sur le sujet (0.70% du portefeuille MUTEX)

UNICREDIT : pas d'exigence légale sur le sujet (0.00% du portefeuille MUTEX)

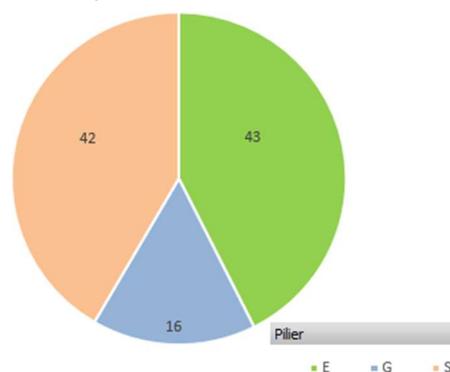
CAIXA : pas d'exigence légale sur le sujet (0.13% du portefeuille MUTEX)

SABADELL : pas d'exigence légale sur le sujet (pas d'exposition).

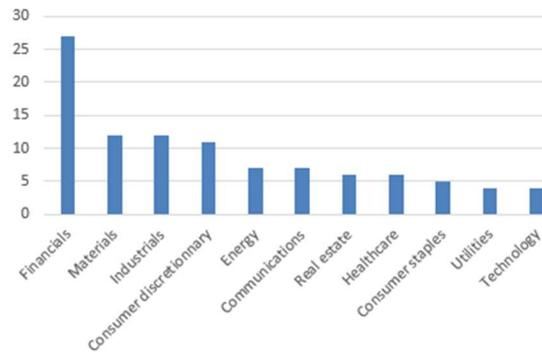
EURONEXT : pas d'exigence légale sur le sujet (pas d'exposition).

- Controverses sur les droits de l'homme, la santé et la sécurité au travail
 - o 9 émetteurs ont été contactés, 2 ont répondu sur lesquels MUTEX n'est pas investi.

- Gouvernance
 - o 15 émetteurs ont été contactés, 6 ont répondu parmi lesquels MUTEX n'est exposé que sur GBL (0.09% du portefeuille).



Répartition des engagements 2022 par thématiques



Répartition des engagements 2022 par secteurs

EGAMO a adhéré en 2021 à cinq nouvelles initiatives :

- Le FIR (Forum pour l'Investissement Responsable)
- FFT (Finance For Tomorrow)
- FAIRR initiative
- ACCESS TO MEDECINE
- FINANCE FOR BIODIVERSITY PLEDGE

EGAMO a également signé deux déclarations :

- La déclaration d'investisseurs aux gouvernements sur la crise climatique
- La déclaration des investisseurs mondiaux en faveur d'une réponse mondiale efficace, juste et équitable à la COVID-19.

La politique de vote donne lieu à la publication d'un rapport d'exercice des droits de vote annuel (disponible sur notre site internet : <http://www.egamo.fr/Informations-reglementaires>).

Pour le portefeuille MUTEX, EGAMO ne gère pas de titres vifs action et n'a donc pas l'occasion d'exercer les droits de vote associés.

6. Intégration de la durabilité dans le portefeuille de placements non cotés

À la fin de l'exercice 2022, le périmètre de la gestion directe comprenait près de quatre-vingt-dix véhicules d'investissements. MUTEX est en relation d'affaires avec près d'une cinquantaine de sociétés de gestion régulées qui sont toutes membres des PRI (Principles for Responsible Investment).

Au cours de l'année, le comité des placements de MUTEX a validé de nouveaux engagements non-côtés répartis sur une dizaine de supports d'investissements. Parmi lesquels, la moitié sont classés Article 8 selon SFDR, et un tiers sont article 9. Les fonds article 9 ont une vocation d'investissement

durable, pour certains avec des objectifs en matière d'énergies durables ou pour d'autres avec des objectifs sociétaux liés au secteur de la santé.

7. Perspectives 2023

MUTEX, dans le cadre de sa collaboration étroite avec l'ensemble du Groupe VYV, déploiera progressivement la politique Investissements Responsables groupe, avec notamment un alignement graduel des engagements pris en matière de décarbonation des portefeuilles.

L'enrichissement des outils de suivi et d'optimisation des indicateurs ISR devrait se poursuivre. Egalement, une meilleure couverture d'indicateurs quantitatifs est à l'étude sur le portefeuille de fonds Non Cotés.

Annexes

Annexe 1 : Revue de la classification SFDR des fonds dans le portefeuille délégué à Egamo

ISIN	Libellés	NOTE EGAMO	SFDR	ISIN	Libellés	NOTE EGAMO	SFDR
FR0013285012	ALLIANZ EURO HIGH YLD-MC	C	6	FR0013185535	LAZARD CONVERTIBLE GLOB-I-CHE	C	8
FR0010339481	ALLIANZ VALEURS DURABLES-I	A	8	FR0000003998	LAZARD EQUITY SRI-C	B	8
FR0013289535	BDL CONVICTIONS-I	B	8	FR0010842385	LBPAM ISR ACTIONS EURO-I	A	8
FR0013073731	BEST BUSINESS MODELS-I-C EUR	A	9	LU1829219390	LYXOR EURO STOXX BANKS DR	E	6
FR0010386805	BSO FRANCE-I	C	8	LU1834988278	LYXOR EURSTX400 OIL&GAS	E	6
FR0010522193	CAMGEST CONVERTIBLE EUROPE-I	B	6	FR0013185055	METROPOLE F-METR EURO SRI-W	B	8
LU1694789378	DNCA INVEST-ALPHA BONDS-IEUR	D	8	FR0010298596	MONETA MULTI CAPS	C	8
BED948484184	DPAM INV B FUND-EQ EUROLND-F	E	8	FR0014005LY0	MUTATIONS 21	NR	8
LU0517222484	DPAM L-BONDS EUR HI YLD ST-F	E	6	FR0013316924	MUTEX GLEMER.I 4D	D	6
FR0010191908	ECOFI CONVERTIBLES EURO	A	8	IE0005315449	MUZINICH EUROPEYIELD	C	6
FR0010596759	ECOFI ENJEUX FUTURS-I	A	9	IE00BDZRX185	NEUBERG BRM-SH DUR E-EUR IA	C	8
FR0013422763	EGAMO ACTION FRANCE	NR	8	FR0010502401	OFI ALPHA ALTERNATIVE MANDAT	E	6
FR0010653618	EGAMO MARCHE MONETAIRE-X	NR	6	LU0336374540	OFI FUND-GLO CONV BND-IEURHC	B	6
LU1331972494	ELEV-ABS LRET EUR FD-IEURA	E	6	FR0011412584	OFI HIGH YIELD 2023-EUR I CD	E	6
LU1616921232	ELEVA EUROLAND SE-I EUR ACC	E	8	FR0013511466	OFI HIGH YIELD 2027-ID EUR I	E	6
LU1111643042	ELEVA EUROPEAN SEL-I EUR A	E	8	FR0000981441	OFI RS EUR GROWTH CU CHAN-I	B	9
FR0010868802	ELLIPSIS EUROP CONVERT-I EUR	D	8	FR0011157973	OFI RS EUROPEAN CONV BOND-ID	B	8
FR0013422797	EMAM X	NR	8	FR0010708255	OVAL ALPHA PALMARES SP	E	6
FR0013422813	EOE X	NR	9	FR0010839555	R-CO CONV EQ VAL EURO-I EUR	E	8
FR0010824482	EQUI-CONVICTIONS-B	D	8	LU0227757233	ROBECO HIGH YLD BD-IHE	B	8
LU0616900691	EXANE 2- PLEIADE FND-A	D	8	FR0010111724	SYCOMORE FRANCECAP-I	A	9
FR0013415239	GRAPHENE ACTIONS USA-SU EUR	E	6	FR0010117085	SYCOMORE SHARED GROWTH-I	A	9
FR0007430806	HMG DECOUVERTES-D	E	6	LU1585264762	TIKHAU SUBFIN FUND-I ACEUR	A	8
LU0165074823	HSBC GIF-EUROLAND EQ-IC	E	6	LU0862303996	UBAM-EM IG CRP BD-IHEURC	E	8
				FR0010127480	VAUGIRARD TX ABS.	NR	8

Annexe 2 : Liste des controverses de gravité forte ou critique

Emetteur	Gravité	Date	Phase	Enjeux	Synthèse
AIRBUS	Forte	09/05/2022	Vérifiée	Corruption	Échec de la prévention de la corruption au Népal
ANHEUSER BUSC INBEV	Critique	04/02/2022	Enquête en cours	Droits syndicaux	Non-respect présumé des droits syndicaux au Pérou
BERKSHIRE HATHAWAY	Critique	19/10/2022	Enquête en cours	Comportement dans les affaires	Manquement au respect du droit à la vie aux États-Unis
CARREFOUR	Forte	23/02/2022	Plainte	Travail Forcé	Manquement présumé à la prévention du travail forcé dans la chaîne d'approvisionnement en Chine.
COCA-COLA COMPANY	Critique	29/03/2022	Enquête en cours	Droits syndicaux	Manquement présumé au respect des droits syndicaux aux Philippines
COCA-COLA COMPANY	Critique	31/05/2022	Plainte	Droit du travail	Non respect des droits syndicaux
DEUTSCHE BANK	Forte	14/05/2022	Vérifié	Blanchiment d'argent	Non-prévention du blanchiment d'argent
EDF	Critique	10/02/2022	Enquête en cours	Protection de l'environnement	Non-respect présumé des droits syndicaux au Pérou
EDF	Critique	16/02/2022	Plainte	Protection de l'environnement	Manquement présumé à l'obligation de prévenir l'appauvrissement de la biodiversité au barrage de Sinop au Brésil
EDF	Forte	21/03/2022	Vérifiée	Comportement anticoncurrentiel	Manquement à la prévention des comportements anticoncurrentiels en France
ENGIE	Critique	26/07/2022	Plainte	Environnement	Bouleversement de l'ichtyofaune en amont du barrage de Jirau
ENGIE	Critique	05/08/2022	Investigation	Droits humains	Atteinte aux droits indigènes autour du barrage de Jirau

RENAULT	Critique	26/07/2022	Investigation	Environnement	Impacts environnementaux des produits
STELLANTIS	Forte	21/02/2022	Vérifiée	Protection de l'environnement	Défaut avéré, en cours de réparation : Non prévention de la pollution de l'air aux Etats-Unis.
TOTALENERGIES	Critique	31/03/2022	Enquête en cours	Qualité de vie	Compensations des déplacements forcés inadéquates et retardées en Ouganda
TOTALENERGIES	Critique	21/04/2022	Plainte	Conditions de travail	Manquement présumé au respect des droits du travail au Nigéria
TOTALENERGIES	Critique	02/05/2022	Vérifiée	Pollution	Échec de la prévention des déversements d'hydrocarbures, échec de la prévention de la pollution des sols, échec de la prévention de la pollution de l'eau
WALMART	Critique	04/07/2022	Plainte	Droits du travail	Non respect des droits des travailleurs aux Etats-Unis

Annexe 3 : Détail du classement à l'issue de l'engagement

Company	Company type	HQ country	Overall Outlook 2022	Total Score 2021	Overall rank	Positions dans le portefeuille MUTEX
Unilever	Manufacturer	UK / Netherlands	Neutral	91	1	0.11%
Tesco	Retailer	UK	Neutral	86	2	-
Nestle	Manufacturer	Switzerland	Neutral	77,5	3	0.11%
Sainsbury's	Retailer	UK	Positive	76	4	-
Conagra	Manufacturer	USA	Positive	73	5	-
Kerry Group	Manufacturer	Ireland	Positive	71	6	0.00%
ICA Gruppen	Retailer	Sweden	-	67	7	-
M&S	Retailer	UK	Positive	66	8	-
Groupe Casino	Retailer	France	Neutral	63	9	-
Woolworths	Retailer	Australia	Neutral	62	10	-
Ahold Delhaize	Retailer	Netherlands	Positive	57,5	11	-
General Mills	Manufacturer	USA	Neutral	53	12	0.03%
Mondelez	Manufacturer	USA	Positive	53	13	-
Hershey	Manufacturer	USA	Neutral	50	14	-
Loblaw	Retailer	Canada	Neutral	49	15	-
Grupo Nutresa	Manufacturer	Colombia	Negative	47	16	-
Carrefour	Retailer	France	Positive	46	17	0.10%
Kroger	Retailer	USA	Neutral	46	18	-
Coles	Retailer	Australia	Negative	41	19	-
Morrisons	Retailer	UK	-	39	20	-
Saputo	Manufacturer	Canada	Neutral	39	21	-
Walmart	Retailer	USA	Neutral	39	22	0.03%
Amazon	Retailer	USA	Negative	20	23	-
Kraft Heinz	Manufacturer	USA	Positive	19	24	-
Costco	Retailer	USA	Negative	11	25	-



140 avenue de la République
CS 30007 - 92327 Châtillon cedex
www.mutex.fr